

2.2.1.2 ZNIEFF 1 « Forêt de Gondrin »

○ Description du site

La forêt de Gondrin se situe dans la partie nord-ouest du département du Gers. L'influence atlantique est ainsi très marquée dans cette petite région où se côtoient vignes, bois et prairies.

Les sables fauves de l'Armagnac, formation géologique particulière et caractéristique de ce secteur, couplés à une influence atlantique très marquée, permettent l'expression d'une flore acidiphile caractéristique et plus particulièrement en situation humide.

Cet ensemble boisé se caractérise par une diversité de faciès de milieux acidiphiles allant de la lande thermo-atlantique humide à la chênaie acidiphile sèche (où l'on note la présence de la Scille printanière [*Scilla verna*]), en passant par des chênaies où le Hêtre apparaît également en situation plus fraîche.

Les landes atlantiques, très souvent plantées en résineux, accueillent au niveau de leurs faciès les plus humides un cortège floristique intéressant avec la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*). Les faciès plus secs sont caractérisés par l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*) et la Phalangère à feuilles planes (*Simethis mattiazzii*).

Des formations plus ponctuelles mais de très grande valeur patrimoniale sont également présentes. On citera à ce titre les ornières humides des chemins où se développe ponctuellement la Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*), protégée en région Midi-Pyrénées.

La forêt de Gondrin accueille ainsi un panel de milieux et d'espèces d'influence thermo-atlantique rares au niveau départemental et même régional, ce qui lui confère une forte valeur patrimoniale.

○ Habitats déterminants (Code Corine)

53.1 : Roselières

41.55 : Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides

41.52 : Chênaies acidiphiles atlantiques à Hêtres

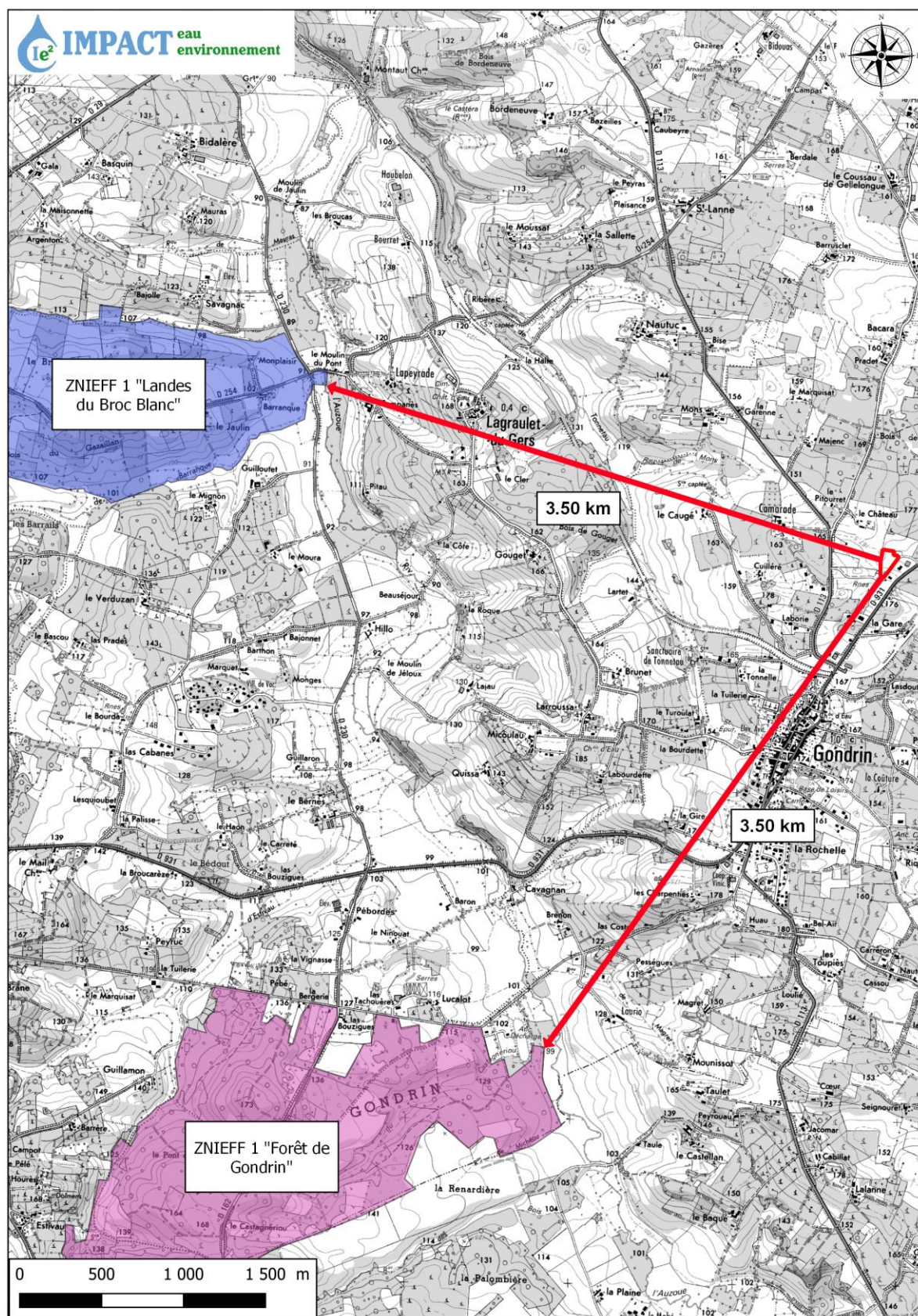
31.23 : Landes atlantiques à *Erica* et *Ulex*

31.13 : Landes humides à *Molinia caerulea*

31.12 : Landes humides atlantiques méridionales

35.21 : Prairies siliceuses à annuelles naines

Figure 7. Cartographie des ZNIEFF 1



2.2.1.3 ZNIEFF 2 « Bois de chênes-lièges des environs de Montréal »

○ Description du site

Elle se situe principalement dans le Gers, à la limite nord-ouest de ce département, et déborde légèrement sur celui du Lot-et-Garonne. Elle occupe un ensemble de molasses et de sables fauves qui, soumis à une influence atlantique très marquée, porte une flore acidiphile caractéristique. L'élément remarquable est la présence du plus important ensemble régional de bois de chênes-lièges (ou subéraies) relativement éloignés de leur foyer principal qu'est le littoral aquitain. Bien que largement sélectionnés et mis en valeur par l'homme, ce qui leur donne parfois un caractère artificiel, ces peuplements constitués de la forme occidentale du Chêne-liège (autrefois nommée *Quercus suber* subsp. *occidentalis*) peuvent être regardés comme formant un isolat de cette espèce qui serait présente ici naturellement. Ces chênes-lièges portent des cortèges de coléoptères saproxyliques exceptionnels, dont au moins 3 nouvelles espèces de faune découvertes ces dix dernières années.

Les landes atlantiques des alentours présentent le cortège typique d'éricacées (la Callune [*Calluna vulgaris*], la Bruyère ciliée [*Erica ciliaris*], la Bruyère cendrée [*Erica cinerea*], la Bruyère à balais [*Erica scoparia*], la Bruyère à quatre angles [*Erica tetralix*] et la Bruyère vagabonde [*Erica vagans*]), la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), la Petite scutellaire (*Scutellaria minor*) ou bien encore la rare Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) dont il s'agit ici d'une des seules stations gersoises actuellement connues.

En contexte plus sec apparaissent le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) et l'Agrostide de Curtis (*Agrostis curtisii*). Enfin, une mare du site est totalement colonisée par une utriculaire du groupe *vulgaris* (certainement l'Utrriculaire négligée, *Utricularia australis*, dont la détermination devra être confirmée à floraison) dont il s'agit là de la seule station gersoise actuellement connue.

2.2.1.4 ZNIEFF 2 « L'Isaure et milieux annexes »

○ Description du site

Elle se trouve en limite ouest du territoire des sables fauves du bas Armagnac soumis aux influences atlantiques. La délimitation correspond au lit mineur de l'Isaure et ses affluents, ainsi qu'aux milieux riverains, depuis sa source jusqu'à sa confluence avec la Gélise qui se jette ensuite dans la Garonne.

Elle est située dans un contexte dominé par la viticulture et les grandes cultures, avec notamment celle du maïs irrigué. Le site comptabilise de nombreux points d'eau, entre les retenues collinaires récentes créées pour l'irrigation, les anciens étangs dont une dizaine figure sur les cartes de Cassini datant au moins du XVIIIe siècle et des mares de plus petite taille. Ces milieux de différentes superficies sont favorables au développement de la Cistude d'Europe pour laquelle ces étangs et leurs milieux riverains représentent à la fois des lieux d'activité, d'hivernage et de reproduction. Les boisements d'aulnes et de saules au niveau des berges constituent des perchoirs permettant aux cistudes de thermoréguler. Elles disposent également de zones d'hivernage : queues marécageuses, fossés annexes et étangs de petite taille. Des zones herbagères situées à proximité des points d'eau représentent des lieux privilégiés pour la ponte.

La faune piscicole est particulièrement intéressante surtout dans les petits affluents, avec entre autres des espèces comme la Loche franche (*Barbatula* sp.) ou le Chabot commun (*Cottus* sp.). Au niveau des insectes, la présence du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) est intéressante. Il est protégé nationalement, et affectionne particulièrement les zones humides. En ce qui concerne les mustélidés, outre le Putois qui a déjà été observé, il est possible que le Vison d'Europe soit présent sur cette ZNIEFF de par sa connexion avec la Gélise dont le réseau hydrographique est classé en Natura 2000 par rapport à cette espèce.

En ce qui concerne les relevés floristiques, un cortège très complet d'espèces liées aux zones de marnage a été observé dont l'Écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*), la Véronique scutellaire (*Veronica scutellata*), le Mouron des marais (*Anagallis tenella*), toutes trois protégées dans le Gers, et la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*), protégée en région Midi-Pyrénées.

Le Ragondin et l'Écrevisse de Louisiane sont présents sur le site. Des impacts sur les berges, les digues et la végétation hygrophile ont été constatés. Ces modifications mettent en péril l'état de conservation des étangs et leur rôle d'habitats d'espèces patrimoniales.

2.2.1.5 ZNIEFF 2 « La Gélise et milieux annexes »

○ Description du site

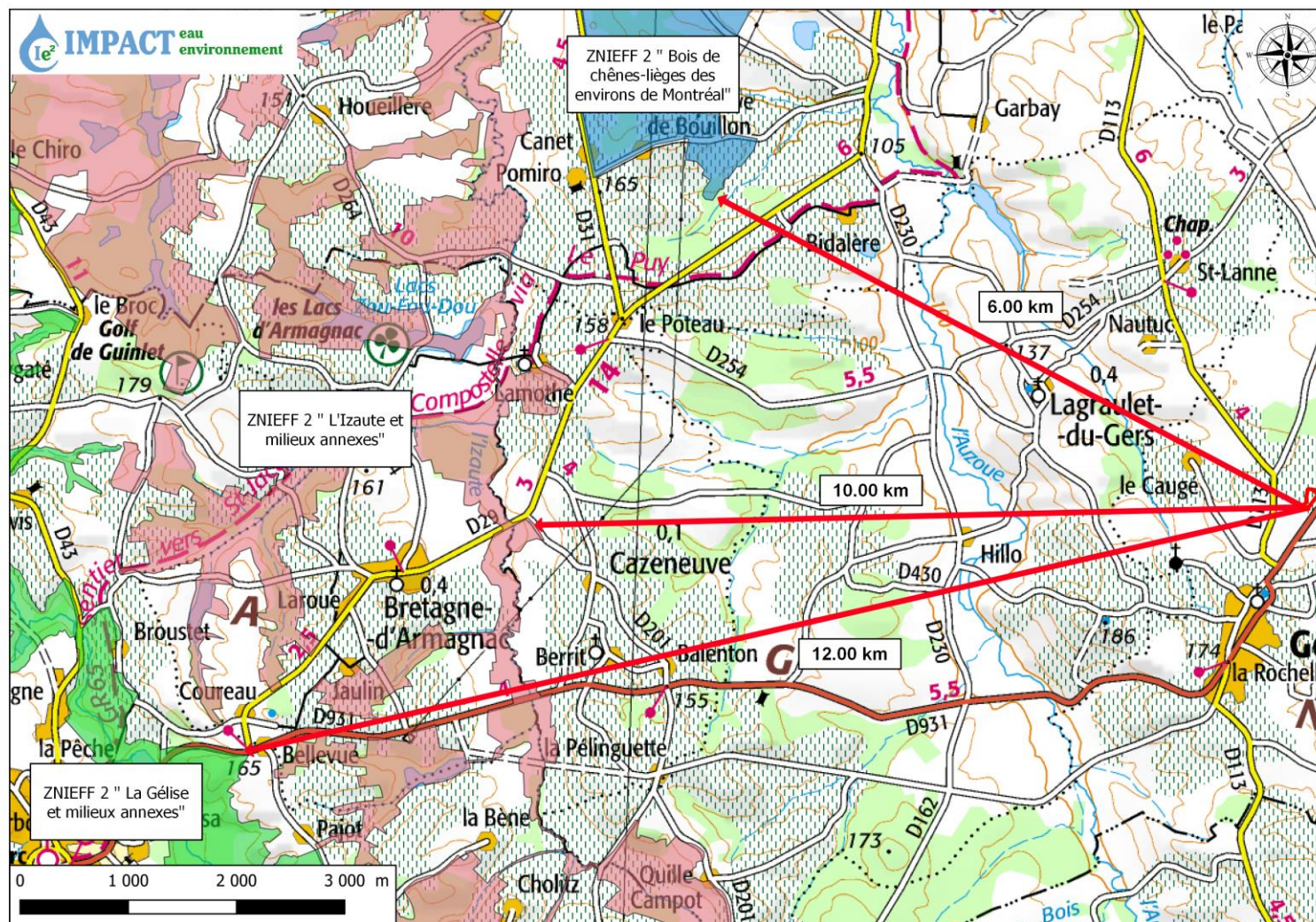
Cette ZNIEFF de type 2 se trouve sur le territoire des sables fauves du bas Armagnac, soumis aux influences atlantiques, dans le bassin versant de la Garonne. La délimitation est basée sur la partie gersoise de la Gélise qui est classée en Natura 2000 notamment pour la présence du Vison d'Europe. Cette zone concerne 19 communes pour une superficie de 6 300 ha. Les nombreux étangs de cette zone ont différents usages : irrigation, pisciculture extensive, agrément, tourisme...

La diversité des milieux humides est également favorable aux amphibiens : Salamandre et Grenouille agile qui affectionnent particulièrement les milieux boisés, mais aussi Rainette méridionale, Crapaud accoucheur... Au niveau de l'avifaune, les données disponibles sur cette ZNIEFF témoignent de la richesse en oiseaux d'eau : Canards souchet, siffleur et chipeau, Fuligules milouin et morillon, Foulque macroule, Guifette noire, Grêbes huppé et castagneux, Plongeon catmarin, Grande Aigrette et Aigrette garzette, Hérons pourpré, cendré et bihoreau... En effet, des plans d'eau d'une superficie notable sont propices à l'accueil des oiseaux comme le lac de Candau ou les étangs de Guerre. La faune piscicole est particulièrement intéressante surtout dans les petits affluents, avec entre autres des espèces remarquables comme l'Anguille ou la Lamproie de Planer. Au niveau des mammifères, il est important de noter l'observation exceptionnelle et remarquable d'une Loutre sur un affluent de la Gélise, de putois et de genettes.

Au niveau floristique, on trouve la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*) dans les zones herbagères ou les clairières, espèce atlantique acidiphile, des espèces plus hygrophiles comme l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), la Campanille à feuilles de lierre (*Wahlenbergia hederacea*), la Renoncule aquatique (*Ranunculus aquatilis*), avec en bordure d'étang le Scirpe des marais (*Scirpus lacustris*) et sur les zones exondées liées aux marnages le Bident penché (*Bidens cernua*). Cette ZNIEFF compte quinze captages en eaux souterraines dont cinq pour l'eau potable, car le territoire du bas Armagnac possède un important aquifère très exploité pour l'alimentation en eau potable et l'irrigation.

Le Ragondin et l'Écrevisse de Louisiane sont présents sur le site. Des impacts sur les berges, les digues et la végétation aquatique ont été constatés. Ces modifications mettent en péril l'état de conservation des étangs et leur rôle d'habitats d'espèces patrimoniales.

Figure 8. Cartographie des ZNIEFF 2



2.2.2 Les zones NATURA 2000 :

2.2.2.1 Généralités

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Dans les zones de ce réseau, les Etats membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles. L'objectif est de promouvoir une gestion adaptée des habitats tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales et locales de chaque Etat membre.

La désignation des sites Natura 2000 ne conduit pas les Etats membres à interdire a priori les activités humaines, dès lors que celles-ci ne remettent pas en cause significativement l'état de conservation favorable des habitats et des espèces concernés.

Cette présente partie répond au décret n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Ce décret prévoit des dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation. On rappellera que ces dispositions réglementaires insérées dans le Code de l'Environnement (article L.414-4) sont applicables aux programmes ou projets de travaux, ouvrages ou aménagements soumis à procédure de déclaration ou d'autorisation administrative, et dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000.

L'article R.414-19 du Code de l'Environnement dispose : « Les programmes ou projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements mentionnés à l'article L.414-4 du présent code font l'objet d'une évaluation de leurs incidences éventuelles au regard des objectifs de conservation des sites NATURA 2000 qu'ils sont susceptibles d'affecter de façon notable [...] ».

Le 2° alinéa de cet article stipule que ceci s'applique aux projets situés en dehors du périmètre d'un site Natura 2000 lorsque ceux-ci relèvent d'une autorisation ou d'une approbation administrative et qu'ils sont « susceptibles d'affecter de façon notable un ou plusieurs sites Natura 2000, compte tenu de la distance, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, de la nature et de l'importance du programme ou du projet, des caractéristiques du ou des sites et de leurs objectifs de conservation ».

Un habitat, au sens de la Directive européenne « habitats », est un ensemble indissociable comprenant :

- une faune, avec des espèces ayant tout ou partie de leurs diverses activités vitales sur l'espace considéré,
- une végétation,
- un compartiment stationnel (conditions climatiques, édaphiques et hydrauliques).

Un habitat ne se réduit pas uniquement à la végétation. Mais celle-ci, par son caractère intégrateur (synthétisant les conditions de milieu et de fonctionnement du système), est considérée comme un bon indicateur et permet de déterminer l'habitat (RAMEAU J.-C., GAUBERVILLE C. & DRAPIER N., 2000).

Aucune zone Natura 2000 n'est concerné par le projet, mais se situe à proximité de :

Type de zone	Nom de la zone	Distance hydrologique / au projet
ZSC	La Gélise– FR7200741	10.1 km au Sud-ouest

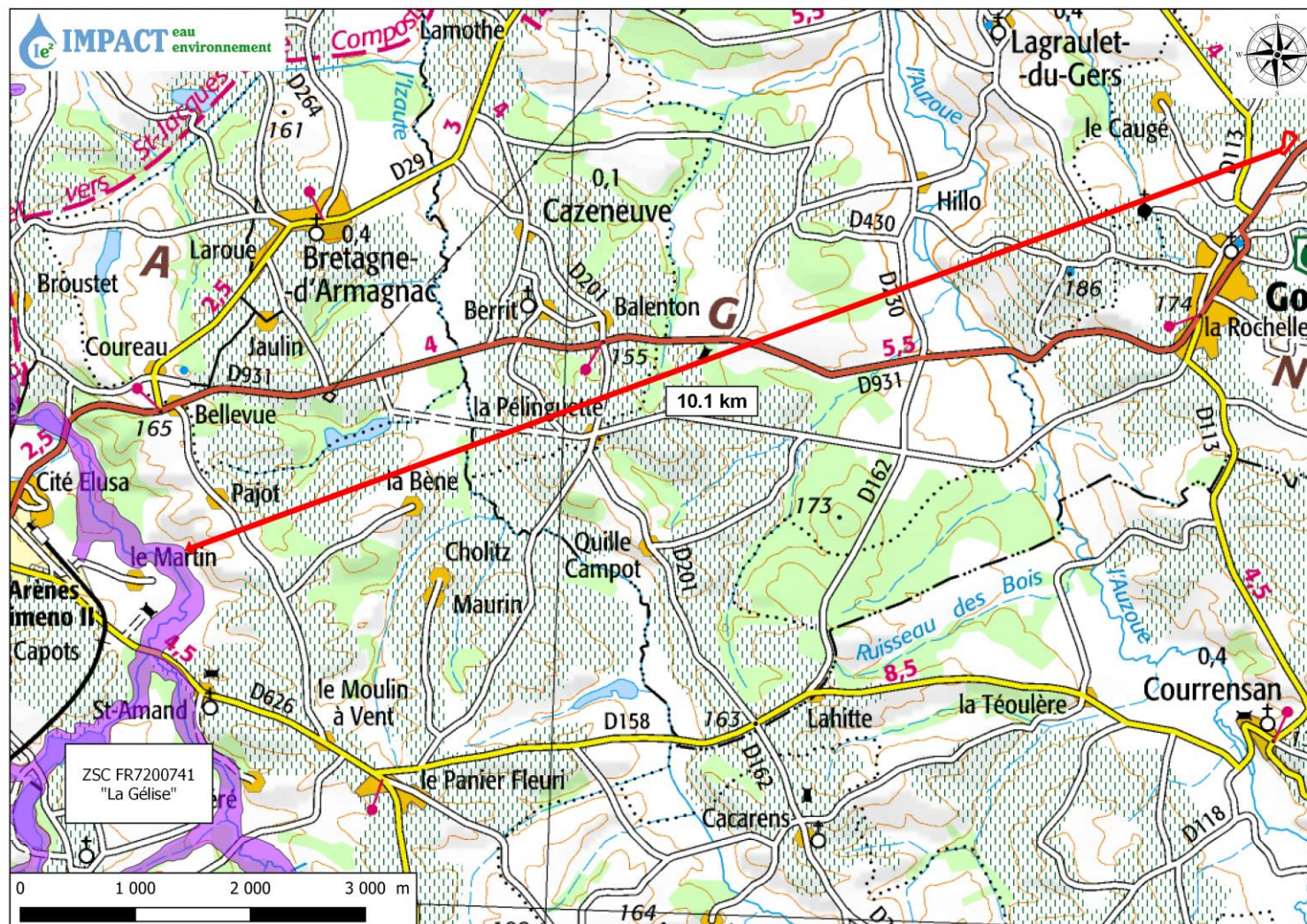
2.2.2.2 Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « La Gélise »

o Description du site

Le site s'étend sur une superficie de 3785 hectares. C'est un cours d'eau en vallée alluvionnaire et réseau hydrographique en système sableux (ouest) ou mollassique (est).

Vulnérabilité : L'amélioration de la qualité de l'eau, la bonne gestion des niveaux d'eaux et le maintien de pratiques agricoles non intensives sont des enjeux pour le site. La présence d'espèces animales invasives est également une menace pour le site. Le site de la Gélise est en proie à la colonisation des espèces végétales exogènes suivantes : Erable negundo (*Acer negundo* L.), Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), Ailante ou Faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L.), Buddleia (*Buddleja davidii* Franch.), Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana* (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.) et Souchet robuste (*Cyperus eragrostis* Lam.). Les inventaires terrain ont aussi révélé la présence d'espèces animales préjudiciables aux espèces d'intérêt communautaire par compétition (accès à la ressource et adaptabilité aux changements du milieu) ou par les dégâts qu'elles occasionnent sur le milieu (destruction des herbiers, des berges) : Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), Écrevisse Américaine (*Orconectes limosus*), Ragondin (*Myocastor coypus*), Pseudorasbora (*Pseudorasbora parva*), Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*), Vison d'Amérique (*Neovison vison*).

Figure 9. Cartographie de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



3 Recherche de la présence éventuelle de zone humide

La prise en compte des zones humides existantes est nécessaire dans l'élaboration du dossier Loi sur l'eau au titre de la rubrique 3.3.1.0. du Code de l'Environnement (article R-214-1 à R 214-60).

Si dans la zone constructible, des zones humides devaient être détruites, il faudrait alors envisager des mesures compensatoires ; Celles-ci consistant soit à préserver ces zones humides en les valorisant en zones vertes (zones non constructibles), soit à envisager leur reconstitution.

3.1 Définition réglementaire d'une zone humide

Au niveau mondial, la Convention de Ramsar, signée en 1971 et relative aux zones humides d'importance internationale, pose la définition de référence : « *les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres* ».

Au niveau national, les zones humides sont définies au travers des articles L.211-1, L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'Environnement, ainsi que par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009.

Article L.211-1 du Code de l'Environnement :

« *On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année.* »

Article R.211-108 du Code de l'Environnement (extrait) :

I. - Les critères à retenir pour la définition des zones humides mentionnées au 1° du I de l'article L. 211-1 sont relatifs à la morphologie des sols liée à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle, et à la présence éventuelle de plantes hygrophiles. Celles-ci sont définies à partir de listes établies par région biogéographique.

En l'absence de végétation hygrophile, la morphologie des sols suffit à définir une zone humide.

II. - La délimitation des zones humides est effectuée à l'aide des cotes de crue ou de niveau phréatique, ou des fréquences et amplitudes des marées, pertinentes au regard des critères relatifs à la morphologie des sols et à la végétation définis au I.

Définition d'une zone humide - Arrêté ministériel du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2009) :

« Une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants :

1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1. 1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1. 2 de l'arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- ✓ soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2. 1 de l'arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ;
- ✓ soit des communautés d'espèces végétales, dénommées " habitats ", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 de l'arrêté. »

La méthode mise en œuvre pour la délimitation des zones humides s'appuie sur les textes règlementaires suivants :

- **Arrêté du 24 juin 2008** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement ;
- **Arrêté du 1^{er} octobre 2009** modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement ;
- **Circulaire du 18 janvier 2010** relative à la délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement.

Selon l'Arrêté du 1^{er} Octobre 2009 modifiant celui du 24 Juin 2008 :

« Un espace peut être considéré comme zone humide au sens de l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, pour application du L. 214-7-1 du même code, dès qu'il présente l'un des caractères suivants :

1° Ses sols correspondant à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 ;

2° Sa végétation, si elle existe est caractérisée :

- ✓ soit par des espèces indicatrices de zones humides, identifiées selon la même méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 complétée, si nécessaire, par une liste additive d'espèces arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant adaptée par le territoire biogéographique ;
- ✓ soit par des communautés d'espèces végétale, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. »

Une **note technique du 26 Juin 2017** émise par le ministère de la transition écologique, suite à un arrêt du Conseil d'Etat (n°386325-ECLI :FR :CECHR.2017.386325.20170222) ; Cette note technique précise les conditions de prise en compte des caractères pédologiques et/ou botaniques selon l'état spontané ou non de la végétation de la parcelle étudiée

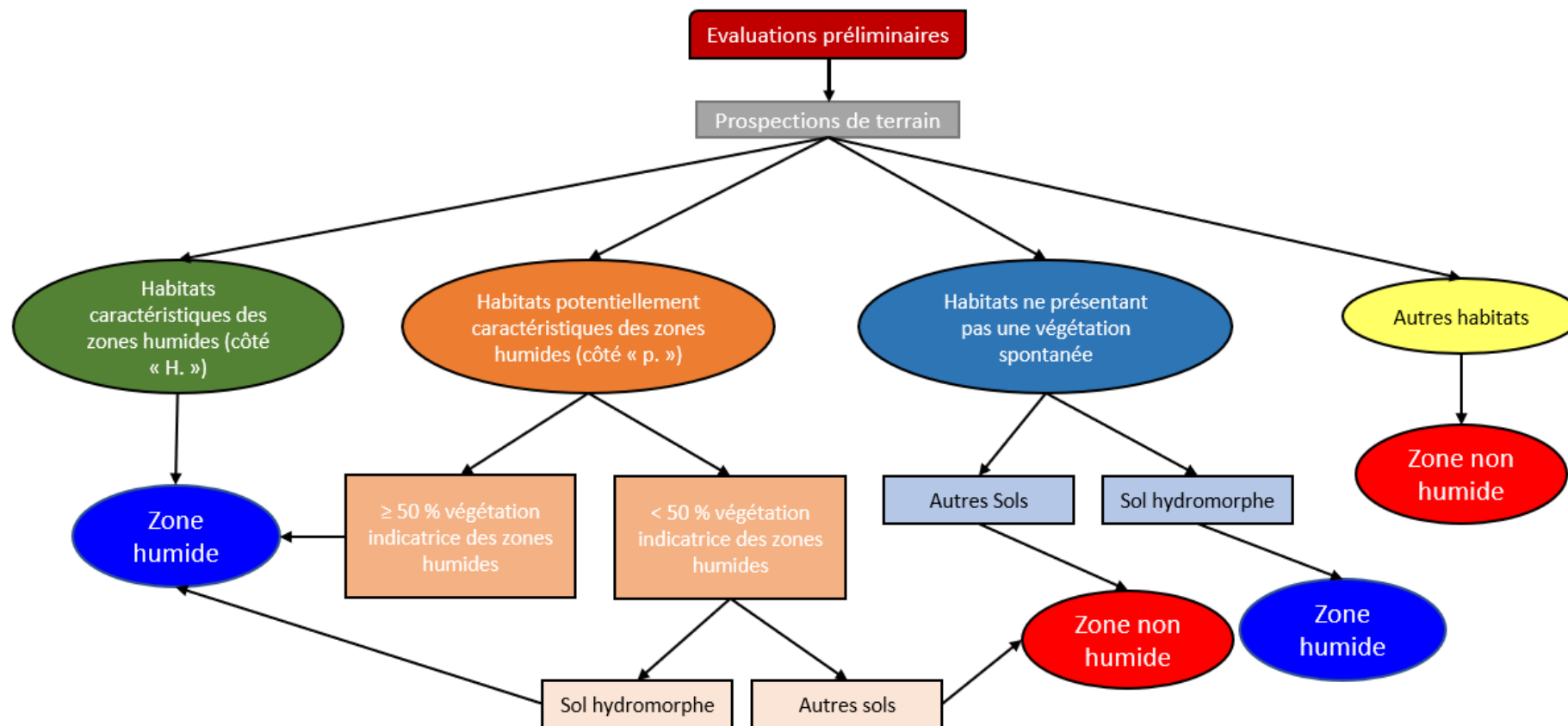
3.2 Fonctionnalités des zones humides :

Les zones humides assurent des fonctionnalités multiples ; elles sont des réservoirs de biodiversité particulièrement riches, mais également de véritables « infrastructures naturelles » du point de vue de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire :

- Habitats d'une faune et d'une flore inféodées aux milieux humides, dont des espèces rares et protégées,
 - ⇒ *Les zones humides constituent des Biotopes intéressants riche en espèces végétales et propice à une faune variée. Elles représentent seulement 3% du territoire mais 30% des végétaux menacés, 50% des espèces d'oiseaux les fréquentent, 60% des poissons d'eau douce et la plupart des amphibiens s'y reproduisent*
- Epuration des eaux de ruissellement par des processus biologiques et physico-chimiques dans les zones humides végétalisées : abattement des matières organiques et des nutriments (azote/phosphore), piégeage d'éléments métalliques dans les sédiments,
- Rôle « tampon » de régulation hydraulique : ralentissement dynamique des eaux de ruissellement à l'échelle du bassin versant, zones d'expansion des crues,
 - ⇒ *Pendant les crues les zones humides retiennent l'eau en la stockant momentanément ; Elles limitent ainsi les phénomènes d'inondation. L'eau retenue s'infiltré dans le sol et recharge la nappe phréatique. Il s'agit principalement les ZH de bordure de cours d'eau*
- Rôle de réservoir d'eau : elles permettent un certain soutien d'étiage en période estivale,
 - ⇒ *Pendant la période d'étiage (Sécheresse en été), les zones humides restituent lentement l'eau stockée dans le cours d'eau via la nappe d'accompagnement. Elles soutiennent le débit d'étiage. Il s'agit principalement les ZH de bordure de cours d'eau et de bas fonds*
- Supports d'activités économiques (agricoles, forestières, ...)
- Supports d'activités récréatives (chasse, promenade, ...), lieux de sensibilisation et de pédagogie
- Valeur paysagère et patrimoniale

3.3 Méthodologie d'inventaire des zones humides

Les recherches préliminaires basées sur les données, les cartes pédologiques et les données de prélocalisation de zones humides aux niveaux national, régional, départemental et local sont nécessaires. Ensuite, des investigations de terrain sont réalisées afin de déterminer la présence ou non de zones humides potentielles, avant de délimiter ces zones humides si leur présence est confirmée. Le schéma ci-dessous permet de définir la méthodologie retenue.



3.3.1 Critère botanique

Ce critère dépend de l'abondances des espèces indicatrices des zones humides, listées en annexe II de l'arrêté du 24 Juin 2008. Dans le cas où au moins 50 % de la végétation est indicatrice de zone humide, alors une zone peut-être caractérisée de zone humide.

Concernant les habitats naturels cotés « H. » dans la liste des habitats caractéristiques des zones humides de l'annexe II de l'arrêté du 24 Juin 2008, ainsi que tous les habitats de niveaux hiérarchiques inférieurs, sont des zones humides, même si leur recouvrement est inférieur à 50% de la végétation indicatrice de zones humides.

Pour les habitats pro parte, cotés « p. », ils doivent représenter au moins 50 % de leur végétation indicatrice de zones humides pour être défini comme zone humide.

Si le critère botanique n'est pas atteint, des sondages pédologiques pour vérifier si le sol présente des traits hydromorphiques sont nécessaires.

3.3.2 Critère pédologique

Comme énoncé précédemment le critère pédologique intervient lorsque le critère botanique n'est pas atteint, c'est-à-dire qu'il n'a pas été possible de conclure si l'on est en présence de zone humide ou non pour un habitat donné. On étudie ce critère aussi quand les habitats ne présentent pas une végétation spontanée, dans ce cas le critère botanique n'est pas envisageable. Le critère pédologique dépend de la présence de traits d'hydromorphie dans le sol. Les classes d'hydromorphie sont définies par le Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée (typologie GEPPA). Cette classification permet de déterminer si la zone étudiée est humide ou non.

Les sondages doivent être réalisés jusqu'à 120 cm de profondeur, d'après l'arrêté du 24 Juin 2008.

Le référentiel pédologique utilisé est celui établi par le GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée).

Les sols des zones humides correspondent, comme indiqué en tableau annexe de l'arrêté du 1er octobre 2009 :

- A tous les histosols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (tourbe) :
 - ⇒ **Classe H du GEPPA**
- A tous les réductisols, car ils connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des trait réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol :
 - ⇒ **Classes VI-c et d du GEPPA**

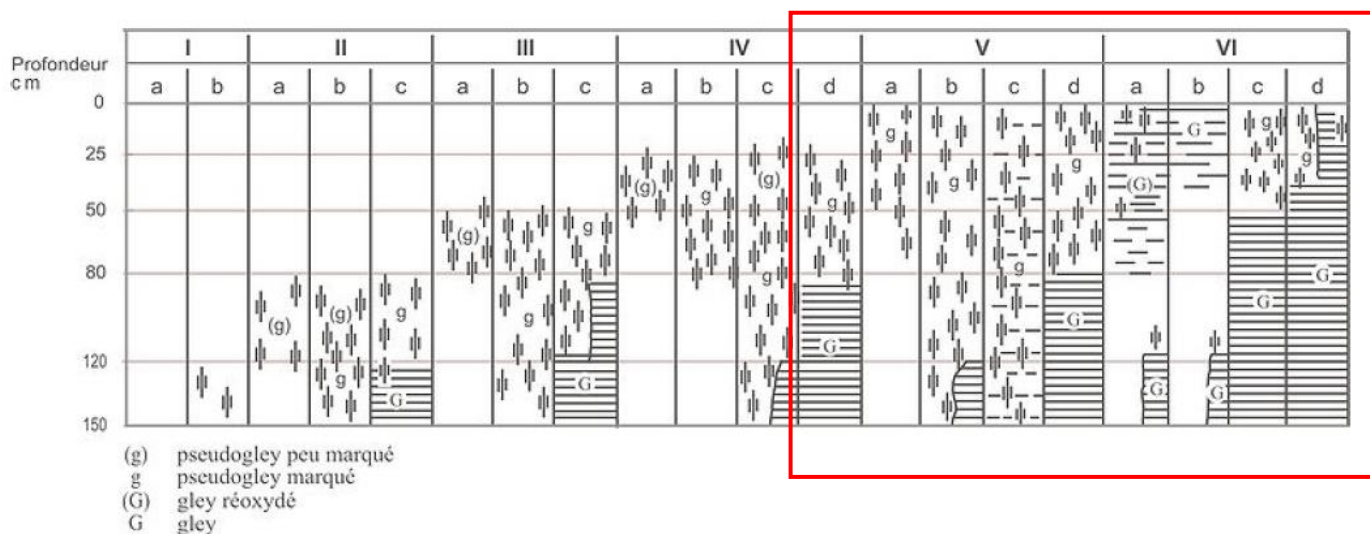
Aux autres sols caractérisés par :

- Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur :

⇒ **Classes V-a, b, c, et d du GEPPA.**

- Des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur :


⇒ **Classes IV-d du GEPPA**




3.3.3 Délimitation de la zone humide

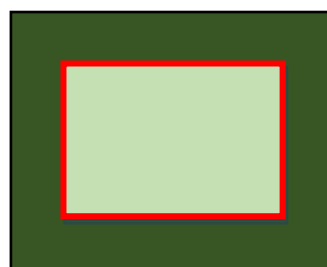
La zone humide ainsi déterminée, on réalise sa délimitation, soit par le critère botanique, soit pédologique.

- Délimitation par le critère botanique, si présence d'habitats caractéristiques des zones humides, ou si on est en présence de végétation hygrophile spontanée. La délimitation se fait comme suit :

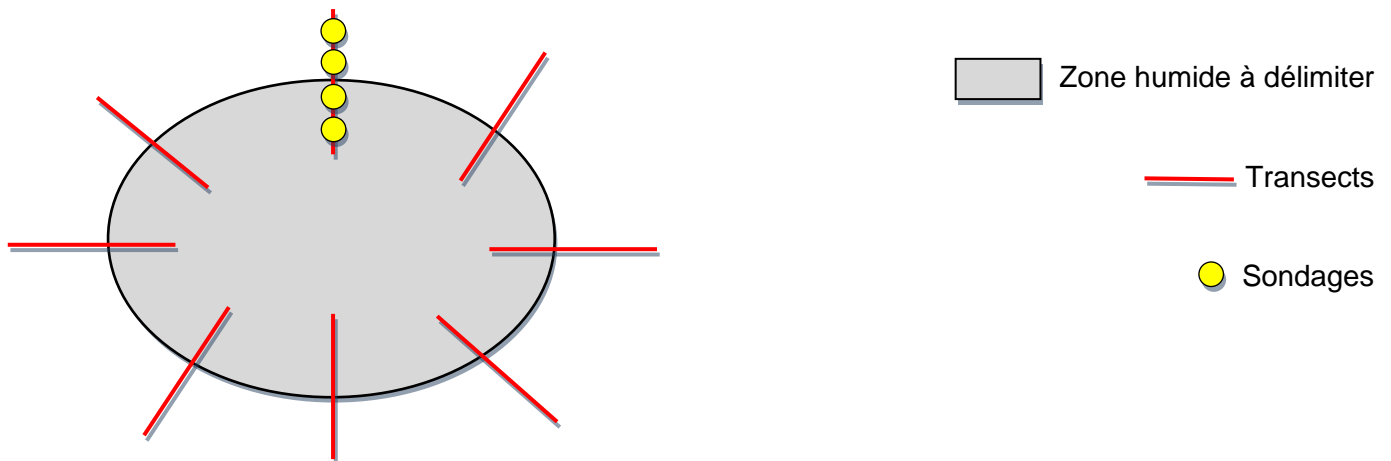
 Végétation hygrophile < 50%

 Végétation hygrophile > 50%

 Limite de la zone humide



- Délimitation par le critère pédologique : des sondages seront réalisés le long de transects perpendiculaires à la potentielle limite de la zone humide. Sur un transect, les sondages sont espacés de 10 à 15 m et les transects sont espacés de 30 à 100 m entre eux. Ces distances sont adaptées selon la configuration du terrain.



3.4 Prélocalisation de zone humide

A l'heure actuelle, seules des pré-localisations ont été réalisées sur la base de l'outil cartographique « Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides- RPDZH » mise en place par le Forum des Marais Atlantiques.

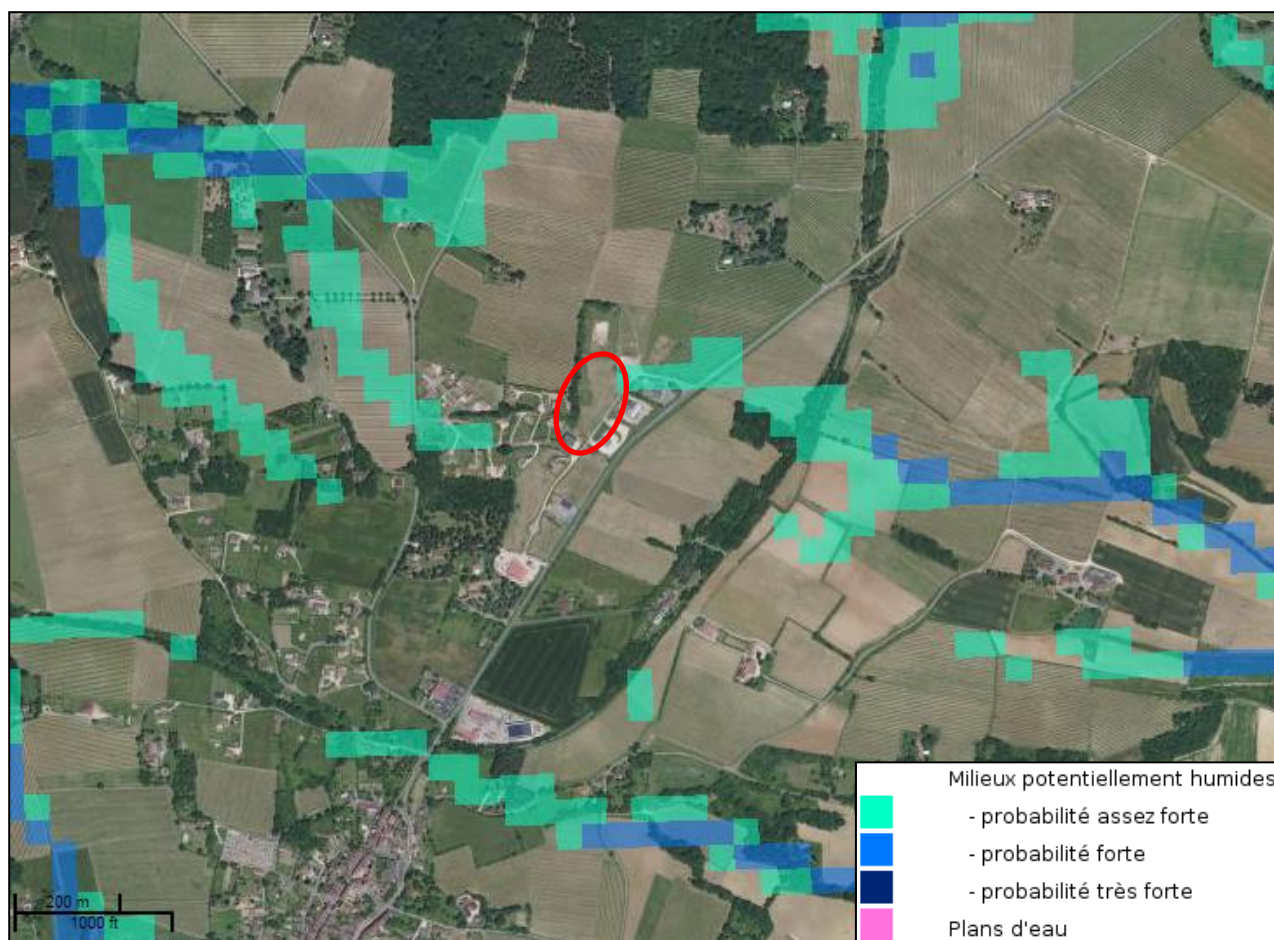
La cartographie ci-dessous représente les milieux potentiellement humides de France modélisée selon la méthodologie suivante :

« Sollicitées par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine.

Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte). »

D'après la carte ci-après, une zone humide potentielle est prélocalisée en limite du projet.

Figure 10. Cartographie des zones humides pré-localisées



3.5 Recherche de zone humide potentielle :

3.5.1 Résultats / Critère botanique

Le critère botanique n'est pas pris en compte puisque le projet est concerné par une parcelle agricole sans végétation spontanée.

3.5.2 Résultats / Critère pédologique

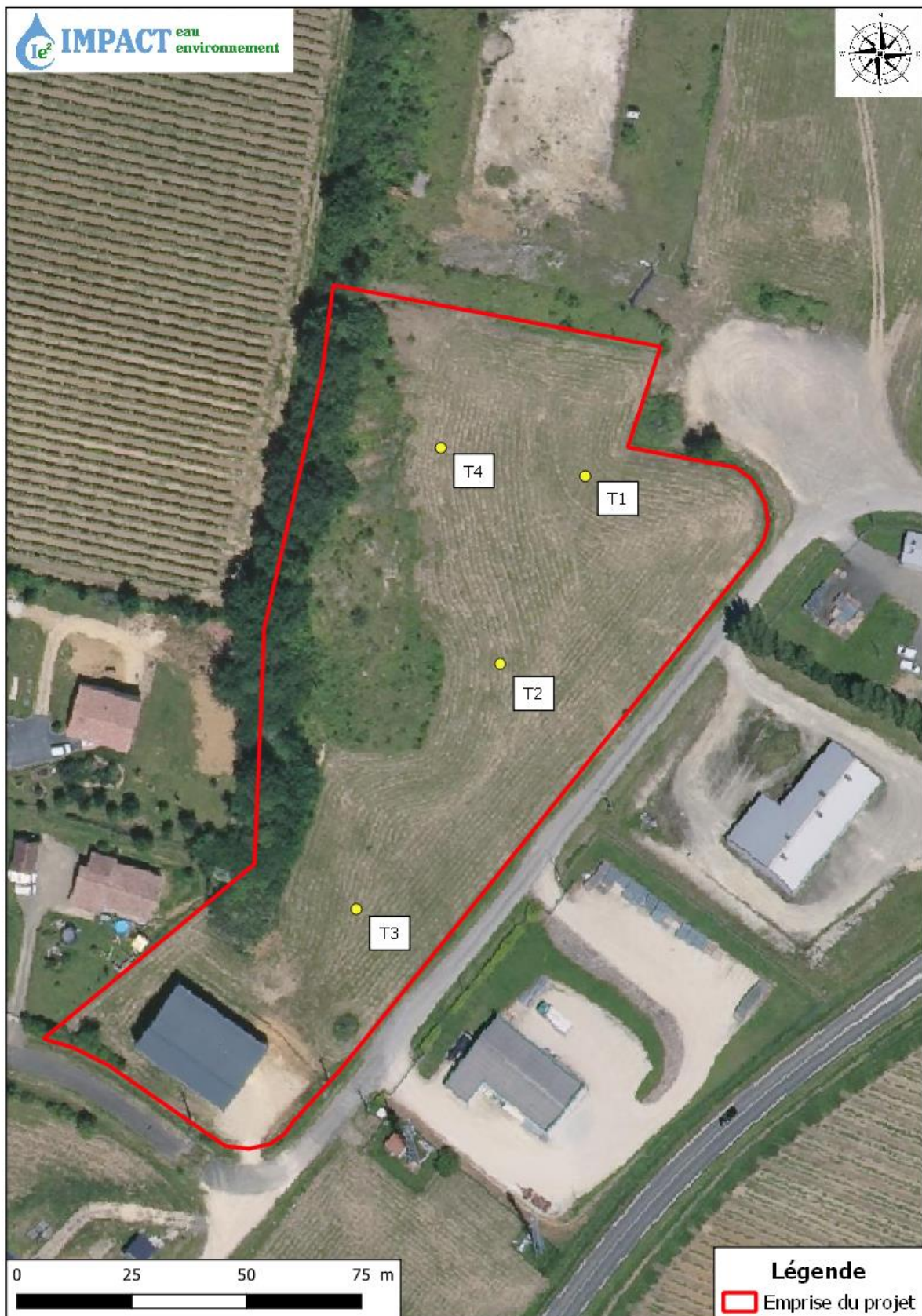
Des sondages pédologiques ont été réalisés à l'aide d'une tarière manuelle sur une profondeur maximale de 120 cm : 4 sondages ont été réalisés sur le terrain le 19/10/2021

Selon le profil pédologique des sondages, une classification a été réalisée conformément au tableau GEPPA de 1981 adapté à la réglementation en vigueur. Les sigles utilisés signifient :

- (g)-> Caractère rédoxique peu marqué
- g -> Caractère rédoxique marqué
- G -> Caractère réductique
- r -> Rédoxisol
- ZH -> zone humide caractérisée
- nH -> zone Non humide

N° Sondage	Prof (cm)	Texture / Couleur	Caractère rédoxique			Caractère réductique		Caractères histique		Classe GEPPA	Zone humide
			Rédox	Prof (cm)	Peu marqué (g) / marqué g	Réduc	Prof (cm)	Hist	Prof (cm)		
T1	00-20	Terre végétale	-	-	-	-	-	-	-	I-a	Non
	20-50	Argile marron à orangée									
	50-80	Argile marron/orangée à grise									
	80	Refus									
T2	00-10	Terre végétale	-	-	-	-	-	-	-	I-a	Non
	10-60	Argile marron et graviers									
	60	Refus									
T3	00-10	Terre végétale	-	-	-	-	-	-	-	I-a	Non
	10-40	Argile marron									
	40-80	Argile marron/orangé granuleuse									
	80	Refus									
T4	00-20	Terre végétale	-	-	-	-	-	-	-	I-a	Non
	20-50	Argile marron à orangée									
	50-80	Argile marron/orangée à grise									
	80	Refus									

Figure 11. Localisation des sondages pédologiques – Recherche zone humide



4 Contexte topographique

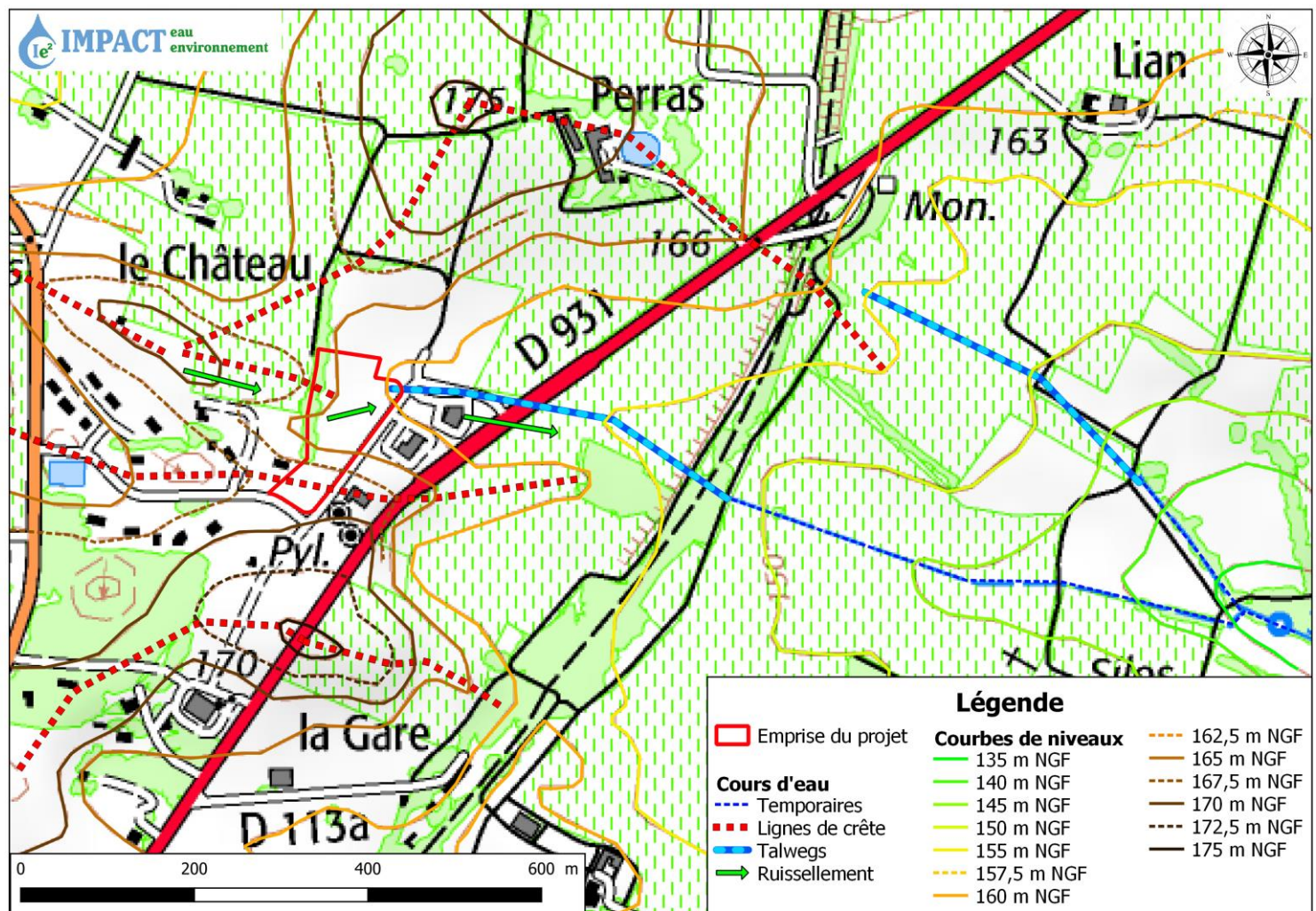
La topographie du secteur d'étude est assez marquée, de 171.9 m NGF au sommet de la ligne de crête à l'Ouest du projet, à 150.85 m NGF au niveau cours d'eau temporaire « Le Ruisseau de St-André ». Les eaux du projet s'écoulent naturellement en direction du « Ruisseau de St André » via un talweg naturel.

Le site se situe donc sur la masse d'eau rivière « *L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Gélise* » *FRFR220*.

Au niveau de la zone d'étude l'altitude varie entre 167.29 m NGF en limite Sud-Ouest à 161.23 m NGF en limite Nord-Est. La pente moyenne est de l'ordre de 0.052 m/m.

L'analyse des courbes de niveaux et les investigations de terrain ne laissent pas apparaître de bassin versant amont.

Figure 12. Topographie du secteur d'étude – Fond IGN



5 Contexte hydrographique & SDAGE / SAGE

5.1 Généralités

La commune se situe sur le bassin versant de La Garonne. Elle intègre donc le SDAGE Adour – Garonne, ainsi que le SAGE Neste et Rivières de Gascogne en cours d'élaboration.

5.2 SDAGE Adour Garonne

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 a introduit une nouvelle façon de considérer la gestion de l'eau en déclarant l'eau comme « *patrimoine commun de la nation* ». Cette loi introduit également la notion de gestion équilibrée, qui implique non seulement de veiller à la bonne répartition de la ressource entre les différents usages mais aussi de s'assurer de sa préservation à long terme qu'il s'agisse de l'eau à proprement parler ou des milieux aquatiques associés.

Pour atteindre ces objectifs, la loi sur l'Eau propose de nouveaux outils de planification :

- ✓ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux ou SDAGE
- ✓ Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux ou SAGE.

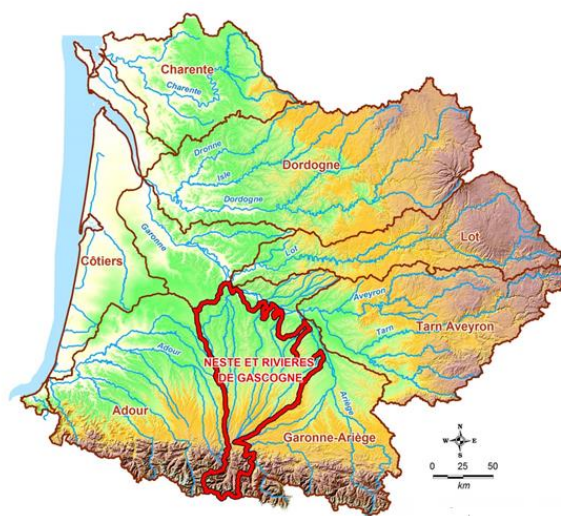
Le SDAGE Adour Garonne 2016-2021 a été adopté le 1^{er} Décembre 2015 par le Comité de bassin. Celui-ci a identifié 4 orientations fondamentales à l'échelle du bassin versant Adour Garonne :

Les principaux objectifs du SDAGE Adour Garonne sont :

- Créer les conditions favorables à une bonne gouvernance
- Réduire les pollutions
- Améliorer la gestion quantitative
- Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

5.3 SAGE Neste et Rivières de Gascogne

Le SAGE Neste et Rivières de Gascogne est en cours d'élaboration. Le territoire s'étend sur 7200 km² et concerne 6 départements et 2 régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine.



Bassin Adour Garonne - Copyright © Services départementaux

5.4 « L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Gélise » FRFR220:

L'Osse du confluent du Lizet au confluent de la Gélise

Code : FRFR220

Cours d'eau : L'Osse

Type : Naturelle

Longueur : 85 Km

Commission territoriale : Garonne


U.H.R. : Rivières de Gascogne

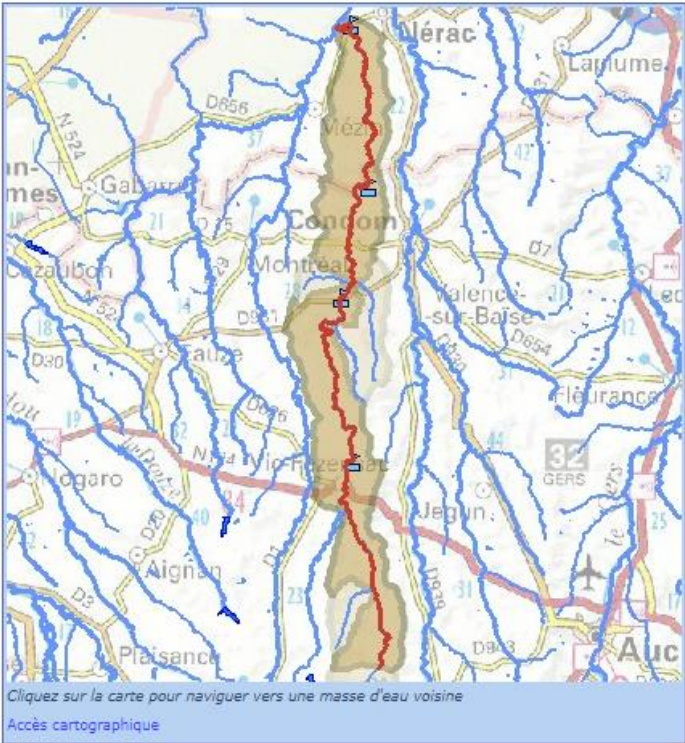
Département(s) : Gers, Lot-et-Garonne

Bassin versant élémentaire

B.V. élémentaires des affluents

Masses d'eau rivières





Cliquez sur la carte pour naviguer vers une masse d'eau voisine
Accès cartographique

Objectifs - SDAGE 2016-2021

Etat écologique	Bon état 2027
Etat chimique	Bon état 2015
Etat de la masse d'eau (2019)	
Etat écologique	Moyen
Etat chimique sans ubiquistes (mesuré)	Bon
Pressions de la masse d'eau (état des lieux 2019)	
Rejets macropolluants des stations d'épurations domestiques par temps sec	Significative
Rejets macropolluants d'activités industrielles non raccordées	Non significative
Rejets de substances dangereuses d'activités industrielles non raccordées	Non significative
Sites industriels abandonnées	Inconnue
Azote diffus d'origine agricole	Significative
Pesticides	Significative
Prélèvements AEP	Pas de pression
Prélèvements industriels	Pas de pression
Prélèvements irrigation	Significative
Altération de la continuité	Elevée
Altération de l'hydrologie	Modérée
Altération de la morphologie	Modérée

5.5 Zonages réglementaires liés au réseau hydrographique

Les zonages réglementaires sont instaurés par des textes réglementaires pris par l'état. Ils peuvent concerner un territoire national, régional, départemental ou encore un bassin hydrographique, ou encore des cours d'eau, voir des tronçons de cours d'eau. La situation du territoire communal par rapport à ces zonages et la suivante :

Zonage Réglementaire	Situation du bassin hydrologique du projet
<p>Zone Sensible « Les zones sensibles sont des bassins versants, lacs ou zones maritimes qui sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. »</p>	Oui
<p>Zone Vulnérable « Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Sont désignées comme zones vulnérables les zones où : - les eaux douces superficielles et souterraines, notamment celles destinées à l'alimentation en eau potable, ont ou risquent d'avoir une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l, - les eaux des estuaires, les eaux côtières ou marines et les eaux douces superficielles qui ont subi ou montrent une tendance à l'eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote. »</p>	Oui
<p>Zone de Répartition des Eaux (ZRE) « Une Zone de répartition des eaux (ZRE) est une zone comprenant des bassins, sous-bassins, systèmes aquifères ou fractions de ceux-ci caractérisés par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins. Les ZRE sont définies par l'article R211-71 du code de l'environnement et sont fixées par le préfet coordonnateur de bassin. L'arrêté pris par les préfets de département concernés traduit la ZRE en une liste de communes. Cet arrêté est le texte réglementaire fondateur de la ZRE. Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau. Dans une ZRE, les prélèvements d'eau supérieurs à 8m³/h sont soumis à autorisation et tous les autres sont soumis à déclaration. »</p>	Oui
<p>Aire d'Alimentation de Captage (AAC) L'aire d'alimentation d'un captage d'eau potable (prise d'eau superficielle ou captage d'eau souterraine) correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltré ou ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement, cette ressource étant actuellement utilisée pour l'alimentation en eau potable ou susceptible de l'être dans le futur.</p>	Non
<p>ZOS Rivières - Zones à Objectifs plus Stricts pour réduire les traitements pour l'eau potable & ZPF Rivières - Zones à préserver pour leur utilisation future en eau potable Identification des Zones à Préserver pour l'alimentation en eau potable dans le Futur (ZPF). Le niveau national et Européen identifie désormais ce concept comme zone d'alimentation en eau potable future (ZAEPPF). Parmi ces ZPF, des ZOS (Zones à objectifs plus stricts) ont été identifiées comme des zones nécessitant des programmes pour réduire les coûts de traitement de l'eau potable. Ces zones sont des portions de masses d'eau souterraine, cours d'eau et lacs stratégiques pour l'AEP dans le bassin Adour-Garonne. Deux représentations possibles pour les eaux superficielles: par masse d'eau rivière & lac, ou par bassin versant de ces rivières ou lacs.</p>	Non

E Gestion des eaux pluviales

1 Gestion des eaux pluviales – Aspect quantitatif

1.1 Estimation des débits de références

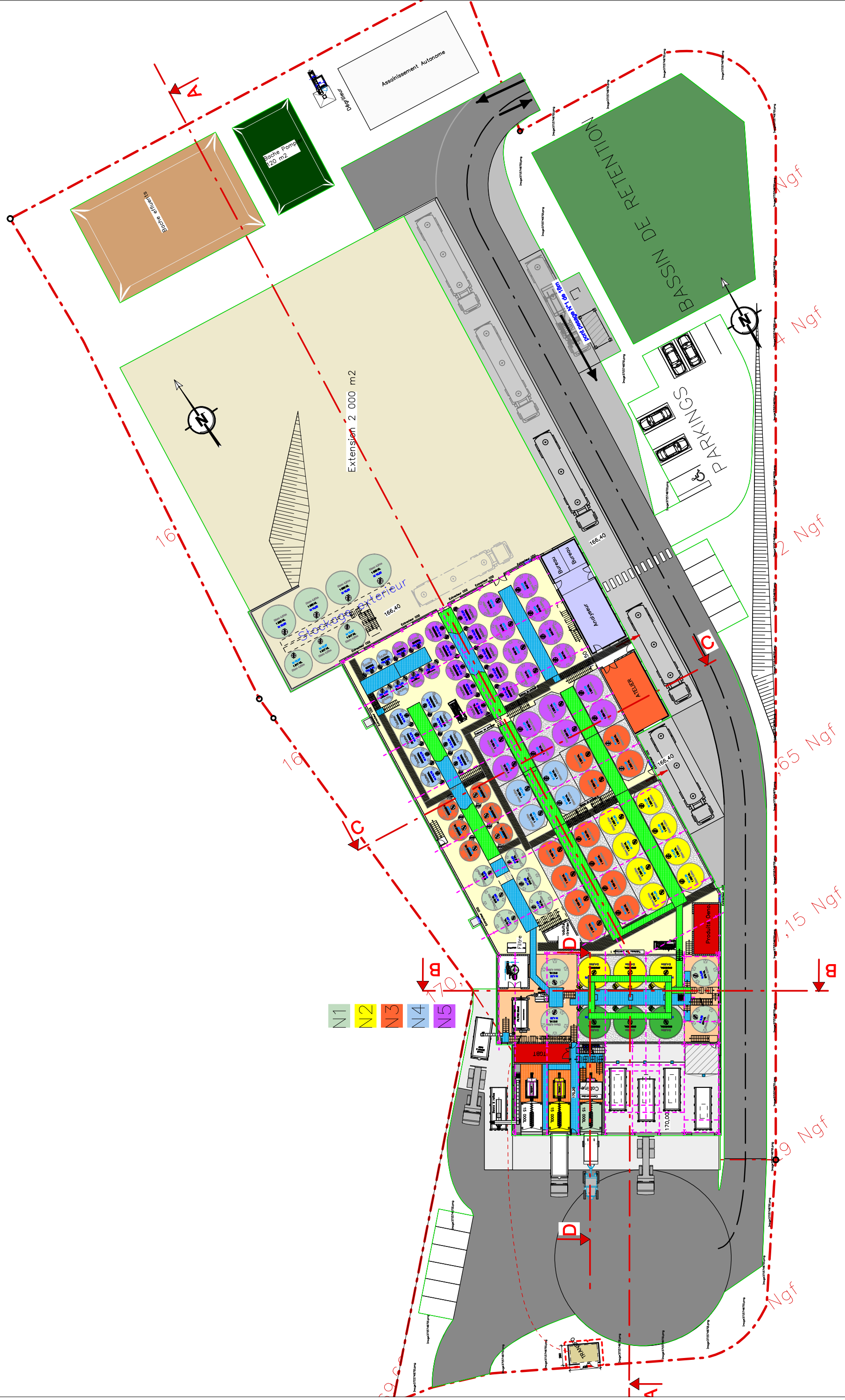
- Détermination du coefficient de ruissellement avant et après projet :

Type de surface	Coefficient ruissellement	Avant Aménagement	Après Aménagement
Voiries - Parkings - Trottoirs	0,90	0,0000	0,3789
Espaces verts	0,15	1,3062	0,2951
Ouvrages pluviaux et Bassins	0,90	0,0000	0,1239
Toitures	0,99	0,0000	0,5083
Total		1,3062	1,3062
Coefficient d'apport moyen		0,15	0,77

Le coefficient de ruissellement global du projet sera de 0.77 contre 0.15 actuellement.

Figure 13 : Plan d'aménagement du site

Echelle : 1/500



1.2 Dimensionnement des ouvrages pluviaux

1.2.1 Méthode de calcul & Occurrence de pluie :

1.2.1.1 Méthode de calcul

Le dimensionnement des ouvrages pluviaux de rétention s'effectuera à l'aide de la méthode des pluies utilisant des données locales de pluie (station de référence de Météo France la plus proche). La méthode est la suivante :

$$V = 10 * ha * Sa + V_0 \quad \text{avec } ha : \text{capacité spécifique de stockage en mm}$$

$$Sa : \text{surface active en hectares}$$

Pour déterminer Sa, on utilise la formule suivante :

$$Sa = 0.9 * SI + s * (S - SI) \quad \text{avec } Sa : \text{surface active en hectares}$$

$$SI : \text{surface imperméabilisée en hectares}$$

$$s : \text{coefficient de saturation}$$

$$S : \text{surface totale en hectares}$$

Cependant pour simplifiée, on prendra **Sa = SI**.

On détermine ensuite le débit de fuite spécifique.

$$qs = 360 * (Q / Sa) \quad \text{avec } qs : \text{débit de fuite spécifique en mm/h}$$

$$Q : \text{débit admissible à l'aval en m3/s}$$

A partir de la courbe hauteur de pluie en fonction du temps, pour une période de retour donnée, et déterminée avec les données locales, on calcul le ha, c'est-à-dire la capacité spécifique de stockage. On en déduit le volume utile de stockage selon le type de pluie.

Par rapport à la localisation du territoire communal, et au regard des données en notre possession, les données Météo France – Station Locale de Auch– Période de 1986-2016 seront utilisées.

		Hauteur de pluie estimée en mm (Station Locale de Auch) - 1986 - 2018							
Période de retour		5 ans	10 ans	20 ans	30 ans	50 ans	75 ans	100 ans	
Durée de l'épisode pluvieux en min	6	10,0	11,9	13,6	14,7	15,9	16,9	17,6	
	15	17,8	21,3	24,7	26,7	29,2	31,2	32,7	
	30	23,9	29,0	34,2	37,3	41,4	44,7	47,1	
	60	28,4	34,6	41,1	45,1	50,3	54,6	57,8	
	120	31,2	37,4	43,8	47,8	52,9	57,1	60,2	
	180	33,3	39,8	46,7	51,0	56,7	61,5	65,0	
	360	38	44,7	51,7	56,0	61,7	66,5	70,0	
	720	45,5	52,5	59,6	63,8	69,4	73,9	77,2	
	1440	54,5	61,9	68,9	72,9	77,9	81,8	84,6	

1.2.1.2 Choix de la période de retour d'insuffisance des ouvrages :

La norme européenne NF EN 752-2, relative aux réseaux d'évacuation et d'assainissement à l'extérieur des bâtiments, fixe en son article 6 un certain nombre de prescriptions de performances à atteindre, notamment au niveau des fréquences de débordement admissibles des réseaux.

Fréquence d'un orage donné entraînant une mise en charge	Lieu	Fréquence d'inondation
1 par an	zones rurales	1 tous les 10 ans
1 tous les 10 ans	zones résidentielles	1 tous les 20 ans
1 tous les 2 ans 1 tous les 5 ans	Centres villes Zones industrielles ou commerciales - risque d'inondation vérifiée - risque d'inondation non vérifié	1 tous les 30 ans
1 tous les 10 ans	Passages souterrains routiers ou ferrés	1 tous les 50 ans

Au regard de la norme, les ouvrages pluviaux seront dimensionnés pour une pluie d'occurrence 10 et 30 ans.

1.2.2 Mode de gestion des eaux pluviales du site :

Les « EP Voirie » et les « EP Toiture » sont collectées par deux réseaux distincts.

Au regard des perméabilités mesurées et de la topographie du terrain, les « EP Voirie » et « EP Toitures » seront collectées et gérées dans un bassin de rétention muni d'un rejet régulé de 3 L/s/ha.

Le rejet régulé s'effectuera dans le fossé existant à l'entrée de la zone avec la mise en œuvre d'un busage DN400 sur la voie de la zone.

1.2.3 Dimensionnement de l'ouvrage de rétention

Le dimensionnement de l'ouvrage de rétention sera le suivant :

Caractéristiques de la zone collectée :		Bassin de rétention	
Surface collectée	ha	4.2771	
Coefficient d'apport :	/	0,77	
Débit de rejet <i>Rejet Régulé de 3 L/s/ha</i>	L/s	13.0	
Volume de rétention et Temps de vidange :		Volume	Tps de vidange
Occurrence - 10 ans		1285 m ³	28 h
Occurrence - 20 ans		1645 m ³	36 h
Occurrence - 30 ans	m ³	1810 m ³	39 h

Dans cette hypothèse, le bassin de rétention devra avoir un volume global compris entre 1285 et 1810 m³ utile correspondant à une pluie d'occurrence 10 à 30 ans.

1.2.4 Dimensionnement du séparateur à hydrocarbures

Les eaux de ruissellement de la voirie seront collectées par un réseau et transiteront dans un débourbeur / séparateur à hydrocarbures avant de rejoindre le bassin de rétention.

Le débourbeur / séparateur à hydrocarbures devra traiter 20% des eaux collectées ; avec by-pass.

Il sera dimensionné selon le débit de pointe décennal calculé en fonction de la surface à traiter et de la zone de pluviométrie locale (Zone 1, 2 ou 3). Pour les surfaces < à 10 000 m², la méthode de calcul selon la norme NF EN 752-4 est la suivante :

$$Q_{10} = Q_T = Cr * I * A$$

$$Q_T = 20\% * Q_{10}$$

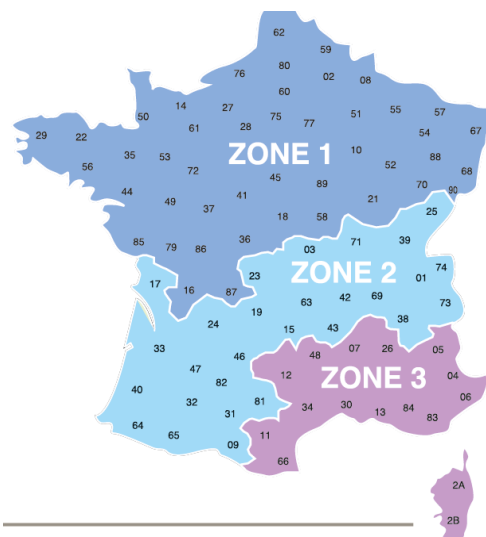
Q_{10} : Débit de pointe décennal en l/s

Q_T : Débit de traitement en l/s

Cr : Coefficient de ruissellement

I : Intensité pluviométrique en l/s/ha

A : Surface collectée en hectare.



D'après la carte ci-contre, le site se situe en zone 2. Les hypothèses de calculs sont les suivantes :

Cr : 0.90

I : 400 l/s/ha

A : 3789 m² soit 0.3789 ha

Le débit décennal sera donc de 136 l/s, soit un débit de traitement de 27 l/s minimum. Au regard des capacités chez les fournisseurs, il sera retenu :

- **Un débit de traitement de 30 l/s. Le volume de la partie débourbeur sera de l'ordre de 3000 litres et de 2790 litres pour la partie séparateur**

Cet équipement sera muni d'une alarme du niveau de boue sachant que la norme prévoit à minima une vidange par an ou quand le volume d'effluent décanté représente 50% du volume.

Le séparateur à hydrocarbures sera dimensionné selon les normes en vigueur régissant cet équipement.

2 Gestion qualitative des eaux pluviales

2.1 Généralités.

Les eaux de ruissellement se chargent tout au long de leur parcours de diverses substances dans des proportions d'importance variable selon la nature de l'occupation des sols et selon le type de réseau hydrographique qui les recueille.

Cette pollution se caractérise par une place importante des matières minérales, donc des matières en suspension (M.E.S.), qui proviennent des particules les plus fines entraînées sur les sols sur lesquels se fixent les métaux lourds qui peuvent provenir des toitures (Zinc, Plomb), de l'érosion des matériaux de génie civil (bâtiments, routes...), des équipements de voirie ou de la circulation automobile (Zinc, Cuivre, Cadmium, Plomb), ou encore des activités industrielles ou commerciales (sans oublier la pollution atmosphérique qui y entre pour une part minoritaire mais non négligeable).

Il faut noter la chute des teneurs en Plomb observée à la suite de la mise en œuvre de la réglementation qui a éliminé ce composant des carburants.

Le lessivage des voiries peut aussi entraîner des hydrocarbures, ainsi que tous les produits qui y auront été déversés accidentellement.

La pollution de ces eaux ne présente à l'origine du ruissellement que des teneurs relativement faibles.

C'est leur concentration, les dépôts cumulatifs, le mélange avec les eaux usées, le nettoyage du réseau et la mise en suspension de ces dépôts qui peuvent provoquer des chocs de pollution sur les milieux récepteurs par temps de pluie.

Source : Guide « La ville et son assainissement » - CERTU – Edition 2003

○ Définitions des principaux types de pollutions :

Matières en suspension : Les M.E.S. sont toutes les matières non solubles en suspension dans l'eau. La principale caractéristique physique de ces particules est leur aptitude (fonction de leur poids et de leur dimension) à se déposer sur le fond d'un bassin, d'un cours d'eau ou de n'importe quel ouvrage. Ce phénomène, appelé « décantation », peut entraîner sur le long terme, des modifications de l'écoulement. Ces M.E.S. représentent la majeure partie de la pollution des eaux de pluie et de ruissellement.

Demande biologique en oxygène : La D.B.O.5 est un indicateur de la quantité de matière organique dégradable en cinq jours par les microorganismes présente dans l'eau. Cette valeur représente le besoin en oxygène dissous des microorganismes pour dégrader par voie biologique la matière organique. Plus la pollution va être importante en matière organique et plus la quantité d'oxygène dissous consommé pour les dégrader sera grande. Ceci peut entraîner une telle baisse du taux d'oxygène présent dans l'eau qu'elle peut provoquer le dépérissement, voire la mort, de la faune et de la flore aquatique (notamment des poissons).

Demande chimique en oxygène : La D.C.O. est un indicateur de la quantité totale de matière organique présente dans l'eau. Il s'agit de la quantité d'oxygène dissous consommé par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables présentes dans un effluent. C'est-à-dire, la matière organique biodégradable (D.B.O.5) ainsi que les sels minéraux oxydables peu biodégradables et donc non assimilables directement par les microorganismes.

Taux d'hydrocarbures : Il s'agit de la quantité d'hydrocarbures présente par litre d'eau. Ils sont connus pour être de redoutables polluants, nocifs pour le milieu naturel et ses écosystèmes. Ces polluants (essence, pétrole, mazout, huiles,...) résultent de l'activité humaine.

Taux de micropolluants métalliques : Il s'agit de la quantité de métaux présente par litre d'eau. Il s'exprime en mg/L. La concentration exprimée est propre à chacun des métaux étudiés. Les métaux lourds sont tous les métaux dont la masse volumique est supérieure à 5 g/cm³, lors des mesures on recherche souvent le Plomb, le Mercure, le Cuivre, le Zinc, le Cadmium et le Sélénium qui font partie des plus nocifs.

○ Principales sources de polluants :

Pollutions des véhicules :

- H.A.P : combustion du carburant (pyrogénique), fuite d'huile et essence (pétrogénique)
- Zn : pneus, panneaux de signalisation, glissières de sécurité
- Cu : radiateurs, plaquettes de freins
- Pb (avant 1998) : essence, peinture pour marquage au sol
- Nonylphénols : additifs pour carburant, émulsion de bitume, lavage de voitures
- Cd : combustion de produits pétroliers

Pollutions des liées à l'urbanisation :

- Cu : ouvrages particuliers de toitures, gouttières
- Zn : toitures, gouttières, briques, bois peint
- Pb : peinture au plomb, toitures
- Cd : toitures en zinc
- Nonylphénols : nettoyage de surfaces urbaines, utilisation de certains matériaux de génie civil
- P.B.D.E (polybromodiphényléther) : toitures, matériels d'intérieur, informatique

○ Effets des rejets sur le milieu naturel :

Les effets des rejets des différents paramètres dans le milieu naturel sont les suivants :

Rejets	Effets	Caractérisation
Matières organiques	Désoxygénation, mortalité piscicole, odeurs	DCO ¹ et DBO5
Solides	Colmatage des fonds, dépôts de boue, turbidité	MES
Toxiques	mortalité, effets à long terme	Pollution accidentelle
Nutriments	Eutrophisation, consommation d'oxygène	DCO, DBO5
Flottants	Visuel	MES
Germes et virus	Problème sanitaire (baignade, pêche, ...)	Pollution accidentelle

⁽¹⁾ Demande Chimique en Oxygène – ⁽²⁾ Demande Biologique en Oxygène

2.2 Evaluation des masses polluantes rejetées.

Les masses polluantes annuellement rejetées à l'aval des ouvrages pluviaux sont très variables. Les concentrations moyennes des principaux paramètres représentatifs de la pollution urbaine des eaux pluviales sont issus du « *Mémento relatif aux rejets d'eaux pluviales applicable dans le département de la Charente Maritime – Version Juin 2017* » fournit par la DDTM :

Paramètres de pollution	Quartiers résidentiels (habitat individuel)	Quartiers résidentiels (habitat collectif)	Habitats denses (zone industrielle et commerciale)	Quartiers très denses (centre ville, parking)
Coeff. ruissellement	0.30	0.50	0.70	0.90
MES	150 mg/l	250 mg/l	350 mg/l	450 mg/l
DCO	125 mg/l	175 mg/l	225 mg/l	275 mg/l
DBO5	45 mg/l	55 mg/l	65 mg/l	75 mg/l

Source : Mémento relatif aux rejets d'eaux pluviales applicable dans le département de la Charente Maritime – Version Juin 2017

Sur la base des éléments précédents et d'une pluviométrie annuelle de 700 mm, le flux de pollution annuels rejetés peut être estimé à :

Evaluation de la pollution brute à partir des surfaces interceptées

	Surface type I	Surface type II	Surface type III	Surface type IV
	Quartiers résidentiels (habitat individuel)	Quartiers résidentiels (habitat collectif)	Habitats denses (zone industrielle et commerciale)	Quartiers très denses (centre ville, parking)
Coefficient de ruissellement	0,30	0,50	0,70	0,90
MES (mg/l)	150	250	350	450
DCO (mg/l)	125	175	225	275
DBO5 (mg/l)	45	55	65	75

Surface type I (m ²)	47428	m ²
Surface type II (m ²)	0	m ²
Surface type III (m ²)	0	m ²
Surface type IV (m ²)	22712	m ²
Surface totale (m ²)	70140	m ²

CR équivalent	CR éq =	0,49	
MES (mg/l) équivalent	MES éq =	247	mg/l
DCO (mg/l) équivalent	DCO éq =	174	mg/l
DBO5 (mg/l) équivalent	DBO5 éq =	55	mg/l

Pluviométrie annuelle (mm)	700	mm
----------------------------	-----	----

	Pollution brute
MES (kg/j)	16,43
DCO (kg/j)	11,54
DBO5 (kg/j)	3,64

Les aménagements engendreront un apport de pollution par ruissellement des eaux sur les surfaces imperméabilisées. Toutefois, la décantation et la filtration des premières pluies dans les ouvrages devraient permettre un bon abattement de la pollution.

En fonctionnement normal :

Le projet prévoit le traitement des eaux pluviales selon le principe de la décantation ce qui permet de piéger les MES et les polluants agglomérés.

Afin de respecter les objectifs de qualité du milieu récepteur, il est nécessaire de traiter les eaux de ruissellement. Par rapport à l'emprise du projet et de ses caractéristiques, le traitement des eaux pluviales sera fera par décantation dans des ouvrages d'infiltration qui est bien adapté pour le traitement des matières en suspension car il permet une décantation très efficace des eaux. Ce type d'ouvrages permet en effet une décantation des polluants dont l'efficacité est directement liée au volume de l'ouvrage par rapport à la surface imperméabilisée.

Volume de stockage (m ³ /ha imp)	% intercepté de la masse produite annuellement	Bassin de rétention
20	36 à 56	
50	57 à 77	
100	74 à 92	
200	88 à 100	390-550 m³/ha

Le rapport entre le volume de stockage et la surface imperméabilisée est compris entre 390 et 550 m³/ha. Cette valeur suffit à atteindre les objectifs de traitement qualitatif.

Cas de la décantation :

De nombreuses études ont montré que la fraction dissoute de la pollution charriée par les eaux pluviales est relativement réduite, les polluants étant majoritairement liés aux matières en suspension. La décantation permet généralement un abattement de pollution suffisant pour atteindre un objectif de qualité compatible avec le milieu récepteur.

Part de la pollution fixée sur les MES en % de la pollution totale particulaire et solide	<i>DBO5</i>	<i>DCO</i>
	83 à 90 %	77 à 95 %

Source : « Les eaux pluviales dans les projets d'aménagement » d'octobre 2007 – Région Aquitaine Poitou-Charentes.

Rendements épuratoires retenus :

Les rendements épuratoires pouvant être retenus sont donc les suivants.

Rendement épuratoire retenu (%)	MES	DBO5	DCO
	94	90	95

Concentrations théoriques en polluants dans les eaux pluviales rejetées :

	Pollution brute
MES (kg/j)	16,43
DCO (kg/j)	11,54
DBO5 (kg/j)	3,64

Dépollution des eaux	Rendement	Niveau de rejet	Objectif - Très bon état	Objectif - Bon état
MES (kg/j)	94%	0,99	2	25
DCO (kg/j)	95%	0,58	20	30
DBO5 (kg/j)	90%	0,36	3	6

Selon les simulations, la qualité du rejet devrait correspondre à une très bonne qualité pour les paramètres DCO, DBO5 et MES.

* * *

ANNEXE 6. GESTION DES DECHETS – ASSAINISSEMENT

SAS DISTILLERIE DES GRANDS CRUS

Siège social : Z.I. de Pôme - Route de Nérac - 32100 CONDOM

Capital social : 106 787,00 €
RCS : AUCH 380 859 702 - SIREN 380 859 702 00025 - TVA : FR 16380859702

Distillerie et traitement environnemental : Direction, Services commerciaux et administratifs
Tél. 05 62 28 39 27 / dr.dgc@orange.fr



Convention D'Acception d'Effluents de Chais

Je soussigné Monsieur Christophe Douence, agissant en qualité de Directeur Général délégué de la Sas Distillerie des Grands Crus, atteste sur l'honneur que:

La distillerie des Grands Crus - (ZI - Route de Nérac - 32100 Condom), s'engage à accepter et assurer le traitement des effluents de chais d'environ 2400m³/an, pour une période de deux années tacitement reconductible, pour le compte de:

- Sas Distillerie de La Tour - 4, rue des Distilleries - 17800 PONS, pour son site de vinification situé à 32330 Gondrin.

Les Effluents de chai devront répondre au cahier des charges des matières admissibles. La Sas Distillerie de La Tour devra remplir la fiche de liaison fournisseurs et nous communiquer dans les plus brefs délais l'analyse de ces effluents afin que la convention ci-jointe puisse prendre effet.

Ci-joint, deux pièces jointes: le cahier des charges des matières admissibles et la fiche de liaison fournisseurs.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Condom, le 18/11/21

En 3 exemplaires originaux,

Christophe Douence
Directeur Général Délégué

Christophe Thomas
Directeur Général

SAS DISTILLERIE DES GRANDS CRUS
ZI de PÔME - Rte de NÉRAC
32100 CONDOM - Tél. : 05.62.28.39.27
Mail : compta.dgc@outlook.fr

DISTILLERIE DE LA TOUR
4, rue des Distilleries BP 40069 - 17800 PONS - France
Tél. : 33 (0)5 46 91 31 44 - faxinfo@distilleriedelatour.com
SAS au Capital de 3 634 000 €
Code NAF 1101Z - Siret 351 427 604 00019
N° TVA FR 09 351 427 004 - N° d'Accise FR 001209E0023

De : Christophe Douence <douence@hotmail.fr>
Envoyé : jeudi 18 novembre 2021 15:20
À : Christophe Thomas <c.thomas@distilleriedelatour.com>
Objet : RE: demande de convention de traitement DDLT

Monsieur Thomas,

Veillez trouver ci-joint les documents demandés.

Nous vous confirmons que nous pourrons traiter vos effluents de chai à compter de la campagne prochaine (22/23) et que nous pourrons également prendre en charge vos sous produits de vinification (Marcs & Lies).

En vous remerciant pour votre confiance,

Bonne journée

Christophe Douence

Distillerie des Grands Crus

Zi de Pôme - Rte de Nérac

32 100 Condom

Tel: 05.62.28.39.27

De : Christophe Thomas <c.thomas@distilleriedelatour.com>
Envoyé : jeudi 18 novembre 2021 13:20
À : douence@hotmail.fr <douence@hotmail.fr>
Objet : demande de convention de traitement DDLT

Monsieur DOUENCE,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, veuillez trouver en P.J. notre demande de convention pour le traitement des effluents et des sous-produits de vinification.
Je vous joints également un extrait KBIS de Distillerie de la Tour pour les informations qui vous seraient nécessaires à l'établissement des conventions.
Vous remerciant par avance de votre prompt retour,

Bien cordiales salutations.

Christophe THOMAS, *Directeur Général*

De : Christophe Douence <douence@hotmail.fr>
Envoyé : jeudi 18 novembre 2021 15:20
À : Christophe Thomas <c.thomas@distilleriedelatour.com>
Objet : RE: demande de convention de traitement DDLT

Monsieur Thomas,

Veillez trouver ci-joint les documents demandés.

Nous vous confirmons que nous pourrons traiter vos effluents de chai à compter de la campagne prochaine (22/23) et que nous pourrons également prendre en charge vos sous produits de vinification (Marcs & Lies).

En vous remerciant pour votre confiance,

Bonne journée

Christophe Douence

Distillerie des Grands Crus

Zi de Pôme - Rte de Nérac

32 100 Condom

Tel: 05.62.28.39.27

De : Christophe Thomas <c.thomas@distilleriedelatour.com>
Envoyé : jeudi 18 novembre 2021 13:20
À : douence@hotmail.fr <douence@hotmail.fr>
Objet : demande de convention de traitement DDLT

Monsieur DOUENCE,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, veuillez trouver en P.J. notre demande de convention pour le traitement des effluents et des sous-produits de vinification.
Je vous joints également un extrait KBIS de Distillerie de la Tour pour les informations qui vous seraient nécessaires à l'établissement des conventions.
Vous remerciant par avance de votre prompt retour,

Bien cordiales salutations.

Christophe THOMAS, *Directeur Général*

SAS DISTILLERIE DES GRANDS CRUS

Siège social : Z.I. de Pôme - Route de Nérac - 32100 CONDOM

Capital social : 105 787,50 €
RCS : AUCH 380 859 702 - SIREN 380 859 702 00025 - TVA : FR 16380859702

Distillerie et traitement environnemental : Direction, Services commerciaux et administratifs
Tél. 05 62 28 39 27 / dr.dgc@orange.fr



Novembre 2021

CAHIER DES CHARGES DES MATIERES ADMISSIBLES SUR LE SITE DISTILLERIE DES GRANDS CRUS

Conformément à l'article 14 de l'arrêté du 10 novembre 2009 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de méthanisation, la Sas Distillerie des Grands Crus a établi un cahier des charges des matières admises sur le site en vue de méthanisation.

ORIGINE

Les matières admises sur le site sont exclusivement d'origine viticole. Tout autre entrant est interdit. Ainsi les sous-produits animaux ne sont en aucun cas acceptés sur le site

Les matières sont de 3 types :

- **Vinasse de vins d'Armagnac** reçues par camions citernes ou par tuyauterie depuis les sites voisins,
- **Vinasse de lies** de la distillerie des Grands Crus
- **Effluents de chais** liés au nettoyage des caves viticoles de la région

CARACTERISTIQUES DES MATIERES ADMISES ET INFORMATION PREALABLE

Pour les trois types de matières admises sur le site le producteur doit justifier des caractéristiques physico-chimiques suivantes :

Caractéristiques	Vinasses de vins d'Armagnac	Vinasses de lies (Dist. des Gds Crus)	Effluents de chais
Apparence	Liquide brúnatre, d'odeur caractéristique de vinasse		
Demande Chimique en Oxygène	20 - 25 g O ₂ /l	80 – 90 g O ₂ /l	30 g O ₂ /l
Matières en Suspension	0,5 – 1 g/l	40 – 50 g/l	1 – 2 g/l
Teneur en produit chimique	INTERDIT	INTERDIT	INTERDIT
Transport	Par tuyauterie ou par camion à la charge du producteur	Par tuyauterie	Par camions à la charge du producteur
Code déchet	02 03 05	02 03 05	02 03 05

Avant toute admission de matière issue d'un nouveau producteur, celui-ci doit adresser une information à Distillerie des Grands Crus avec les caractéristiques ci-dessus.

CHAQUE ANNÉE, LES PRODUCTEURS FOURNISSANT DES DÉCHETS EN VUE DE MÉTHANISATION À DISTILLERIE DES GRANDS CRUS DOIT FOURNIR UN DOCUMENT COMPORTANT LES RÉSULTATS D'ANALYSES CI-DESSUS. CES RÉSULTATS D'ANALYSES SONT CONSERVÉS 3 ANS.

Cabinet BLANQUI
Bureau d'Études Techniques

ETUDE DE CONCEPTION D'UNE FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Compte rendu de l'intervention du 05/11/2021

PAR :

EURL Cabinet BLANQUI

62 avenue de FUMEL

47 300 VILLENEUVE SUR LOT

Tél : 09-50-62-83-95 - Fax : 09-55-62-83-95

Mail : cabinetblanqui@free.fr

POUR : DISTILLERIE DE LA TOUR	PROJET : construction d'une distillerie Route de CONDOM 32330 GONDRIN
---	--

Dossier n° 321491439E5344N

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION	1
II- ANALYSE DU PROJET	2
A- Objet	2
B- Description	2
C- Localisation.....	3
III- ANALYSE PHYSIQUE DU SITE	4
A- Topographie	4
B- Géologie	4
C- Pédologie.....	5
D- Hydrogéologie et hydraulique	6
1- Présence éventuelle d'une nappe, de puits, de sources, de risques d'inondabilité, de captage AEP.....	6
2- Présence d'un réseau hydraulique superficiel : fossé, ruisseau, étang, réseau d'eau pluviale ou d'irrigation.....	6
E- Hydraulique du sol	6
IV- PROPOSITION DE DISPOSITIFS D'EPURATION.....	7
A- Principe de l'assainissement non collectif	7
B- Dimensionnement de la filière d'assainissement	8
C- Mode d'évacuation de l'effluent.....	9
V- ENTRETIEN ET UTILISATION DU SYSTEME D'ANC	10
A- Entretien	10
B- Utilisation	10
FICHE SYNTHETIQUE.....	11
ANNEXES.....	12

I- INTRODUCTION

Les eaux usées de nos habitations ou liées à nos activités nécessitent d'être évacuées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement. Il convient donc de traiter les polluants véhiculés par nos eaux usées afin de limiter leur impact sur nos milieux aquatiques.

L'assainissement non collectif (ANC), constitue la solution technique et économique la mieux adaptée en milieu rural. Ce type d'assainissement concerne les maisons d'habitations individuelles non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées.

L'ANC est reconnu comme une solution à part entière, alternative au réseau public de collecte et au moins aussi efficace, avec un impact environnemental des rejets moindre en zone rurale.

Les documents qui ont permis l'élaboration de cette étude sont :

- *L'arrêté du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 (moins de 20 Eh).*
- *Circulaire du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif.*
- *La Norme NF DTU 64.1 d'Août 2013.*
- *Le site interministériel sur l'assainissement non collectif :*
www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/
- *Le site du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie relatif aux risques naturels et technologiques majeurs :*
<http://www.georisques.gouv.fr/>
- *Fiches techniques consultables sur le site :*
www.satase37.fr/choix_dispositif_anc.php

II- ANALYSE DU PROJET

A- Objet

Un permis de construire relatif à un projet de construction d'une distillerie est sur le point d'être déposé par la DISTILLERIE DE LA TOUR à la mairie de GONDRIN.

La présente étude a pour objet de définir les caractéristiques du système d'assainissement non collectif correspondant à ce projet.



Photo n°1 : Situation



Photo n°2 : Situation

B- Description

D'après les informations recueillies auprès du maître d'œuvre, le projet concerne la **construction d'une distillerie équipée de vestiaires, sanitaires et réfectoire pour un maximum de 15 usagers.**

Les eaux usées domestiques **exclusivement** de ce bâtiment, à savoir les eaux vannes (WC) et les eaux ménagères (évier, lavabos) devront être collectées et évacuées vers un système d'assainissement.

III- ANALYSE PHYSIQUE DU SITE

A- Topographie

Les parcelles étudiées, cadastrées AI-11, 12, sont situées sur un coteau argilo-calcaire au sein de dépôts molassiques continentaux. Le terrain dévoile une déclivité marquée globalement orientée vers l'Est. La pente générale est estimée à 6 %.

B- Géologie

D'après la carte géologique du BRGM, la formation géologique concernée correspond à une Burdigalien moyen molassique : m1b2.

Le terrain se situe en fait au niveau d'une transition entre deux faciès du Burdigalien (Ere Tertiaire). Le premier, noté m1b1, correspondant au niveau du Calcaire de GONDRIN, se présente sous forme de calcaire marneux. Il est superposé par le calcaire de LECTOURE, m1b2, beaucoup plus résistant.

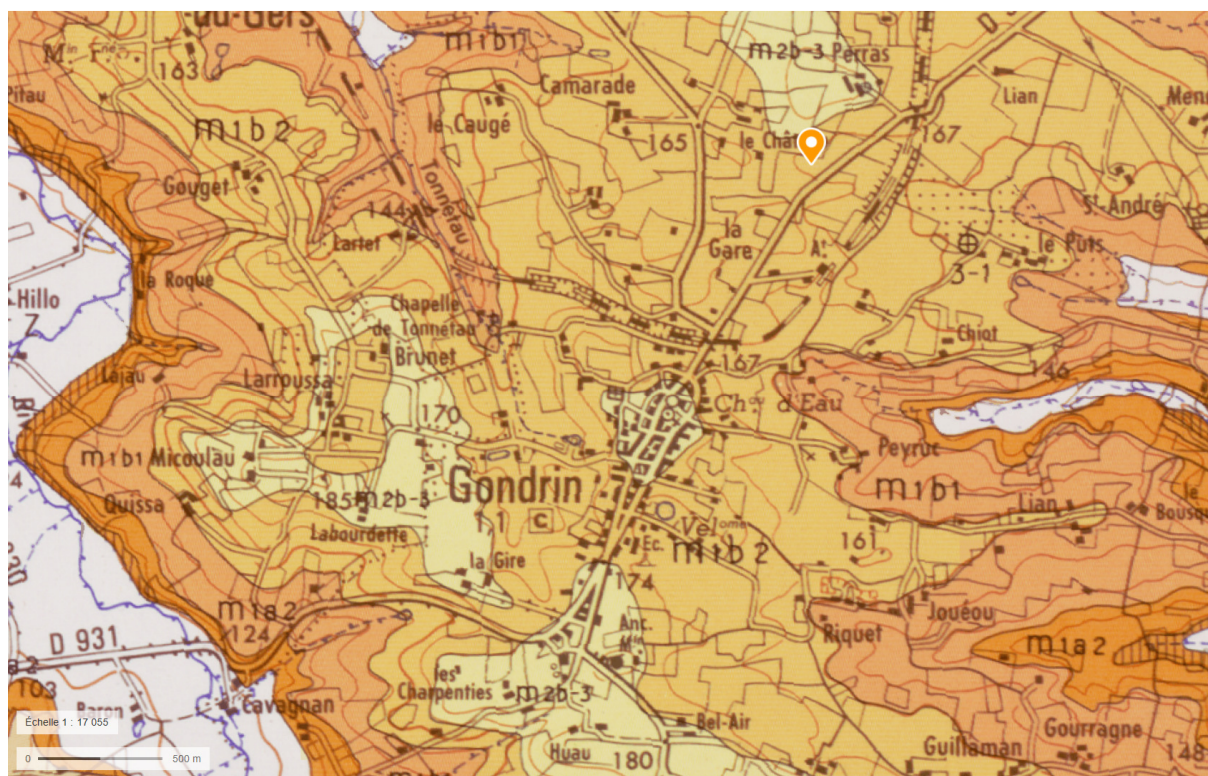


Figure n°3 : Extrait de la carte géologique du BRGM

C- Pédologie

Voir le "PLAN DES INVESTIGATIONS" en partie "ANNEXES"

2 sondages pédologiques, notés S₁ et S₂, ont été réalisés à l'aide d'une tarière de type Edelman à lames. Les carottes prélevées permettent de décrire la nature et la texture du sol ainsi que sa structure, sa couleur et éventuellement la présence de traces d'hydromorphie.

Il s'agit de petites tâches de rouille et de concrétions manganésifères qui nous indiquent le niveau de remontée maximal de la nappe ou témoignent de rétentions d'eau fréquentes en surface lorsque le sol est très argileux.

Sondage S₁

0-20 cm	Terre végétale argilo-calcaire marron
20-80 cm	Argile marron à nodules ferreux
80-180 cm	Argile marron à grains calcaire

Sondage S₂

0-20 cm	Terre végétale argilo-calcaire marron
20-80 cm	Argile marron à nodules ferreux
80-180 cm	Argile marron à grains calcaire

L'horizon pédologique qui prédomine sur ces sondages est principalement constitué d'argile.

D- Hydrogéologie et hydraulique

1- Présence éventuelle d'une nappe, de puits, de sources, de risques d'inondabilité, de captage AEP

Aucun puits n'a été repéré à proximité immédiate du site (à moins de 35 m). En référence au site internet <http://www.georisques.gouv.fr/> , qui permet de visualiser la cartographie des zones inondables, il s'avère que la parcelle concernée est localisée hors zone d'aléa.

2- Présence d'un réseau hydraulique superficiel : fossé, ruisseau, étang, réseau d'eau pluviale ou d'irrigation

A l'Est du site, un fossé s'écoule vers le Nord-Est, le long de la voirie de la Zone Artisanale, puis vers l'Est jusqu'au fossé de la Route Départementale n°931 (RD 931).



Photo n°3 : Fossé de la RD 931

E- Hydraulique du sol

Voir le "PLAN DES INVESTIGATIONS" en partie "ANNEXES"

La méthode de mesure appliquée, appelée « méthode Porchet », nécessite l'utilisation d'un infiltromètre à niveau constant. Cet appareil permet de mesurer la conductivité hydraulique à saturation d'un sol, ou **perméabilité**, celle-ci définissant l'aptitude du sol à permettre l'infiltration d'eau.

Notés K_1 et K_2 et exprimés en millimètre par heure, les coefficients de perméabilité obtenus sont :

	Valeur mesurée	Profondeur
K_1	< 5 mm/h	60 cm
K_2	< 5 mm/h	60 cm

IV- PROPOSITION DE DISPOSITIFS D'EPURATION

Voir le "PLAN DE MASSE" en partie "ANNEXES"

A- Principe de l'assainissement non collectif

Suite à la collecte, les eaux usées domestiques sont prétraitées dans une fosse qui permet la décantation des matières en suspension dans les eaux collectées, la rétention des éléments flottants et une première étape de dégradation.

Les eaux usées sont par la suite acheminées vers le traitement où l'élimination de la pollution est assurée par dégradation biochimique (activité microbiologique) des eaux grâce au passage dans un réacteur naturel constitué soit par un sol naturel, soit par un sol reconstitué (massif de sable).

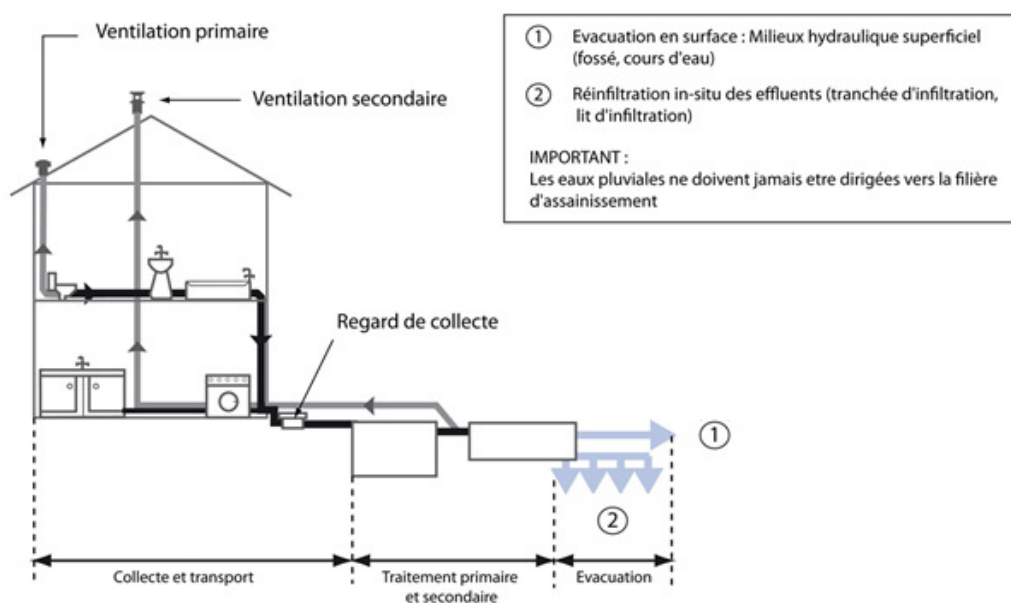


Figure n°5 : Schéma de principe de l'assainissement non collectif

Dans le cadre d'un permis de construire, l'implantation du système de traitement doit respecter les distances minimales suivantes :

- 35 m d'un captage d'eau potable (puits utilisé pour l'alimentation),
- 5 m de l'habitation,
- **3 m des limites de propriété,**
- 3 m de toute plantation.

B- Dimensionnement de la filière d'assainissement

Le bâtiment concerné est destiné à accueillir un maximum de 15 personnes qui occuperont des postes de 8 heures.

La Directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent-habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

$$1 \text{ EH} = 60 \text{ g de DBO5/jour}$$

D'après les Tableaux F.1 et F.2 (p.42 et 43) de la Norme NF P 16-006 relative à la conception des installations d'assainissement non collectif, il convient d'appliquer un coefficient correcteur de :

- 0,5 par personne pour les travailleurs (8h/jour, hors restauration) ;

- 0,25 par couvert en restauration traditionnelle.

Evaluation des charges de pollution à traiter :

$$(0,5 \times 15 \text{ personnes} \times 60 \text{ g DBO5 / jour}) + (0,25 \times 15 \text{ couverts} \times 60 \text{ g DBO5 / jour}) = 675 \text{ g DBO5 / jour}$$

Calcul du nombre d'Equivalent-Habitant (EH) : Si 1 EH = 60 g DBO5 / jour alors 675 g DBO5 / jour = 11,25 Eh.

Équipements	Dimensionnement
Dispositifs agréés par les ministères en charge de la santé et de l'écologie respectant les modalités décrites aux articles 7 et 8 de l'Arrêté du 7 Mars 2012	12 EH

La liste des dispositifs de traitement agréés et les fiches techniques correspondantes sont publiées au Journal Officiel de la République Française. Il est possible de consulter ces documents sur le site interministériel sur l'assainissement non collectif. www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Le maître d'ouvrage devra s'assurer de la compétence et du savoir-faire de l'installateur dont les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions techniques du fabricant.

L'installation devra être accessible, ceci afin de permettre d'effectuer toutes les opérations de contrôle et d'entretien.

Il conviendra de respecter les consignes d'entretien définies par le fabricant, notamment les fréquences de vidange des différents équipements.

Il est d'ailleurs vivement conseillé de souscrire à un contrat d'entretien assurant la pérennité du bon fonctionnement de l'assainissement.

C- Mode d'évacuation de l'effluent

Compte tenu des valeurs de perméabilité mesurées, il est nécessaire de prévoir l'évacuation d'eau traitée vers le fossé, au Nord-Est.

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du 7 mars 2012 :

"Les eaux usées traitées sont évacuées, selon les règles de l'art, par le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement, au niveau de la parcelle de l'immeuble, afin d'assurer la permanence de l'infiltration, si la perméabilité est comprise entre 10 et 500 mm/h. Les eaux usées traitées, pour les mêmes conditions de perméabilité, peuvent être réutilisées pour l'irrigation souterraine de végétaux, dans la parcelle, à l'exception de l'irrigation de végétaux utilisés pour la consommation humaine, et sous réserve d'absence de stagnation en surface ou de ruissellement des eaux usées traitées."

Selon l'article 12 :

"Dans le cas où le sol en place sous-jacent ou juxtaposé au traitement ne respecte pas les critères définis à l'article 11, les eaux usées traitées sont drainées et rejetées vers le milieu hydraulique superficiel après autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu récepteur, s'il est démontré, par une étude particulière à la charge du pétitionnaire, qu'aucune autre solution d'évacuation n'est envisageable."

V- ENTRETIEN ET UTILISATION DU SYSTEME D'ANC

A- Entretien

Les installations sont entretenues régulièrement par le propriétaire et vidangées par une personne agréée par le Préfet.

La périodicité de la vidange de la fosse toutes eaux doit être adaptée à la hauteur de boue qui ne doit pas dépasser 50% du volume utile.

En cas de présence d'un bac dégraisseur et d'un préfiltre (situé en sortie de fosse), il est important de procéder à leur nettoyage au moins 2 à 3 fois par an.

Les dispositifs doivent être fermés en permanence et accessibles pour le contrôle et l'entretien.

Concernant l'entretien des dispositifs agréés, consulter l'article 15 de l'arrêté du 7 mars 2012.

B- Utilisation

Un guide d'utilisation, sous forme de fiche technique rédigé par le fabricant, est remis au propriétaire décrivant le type d'installation, les conditions de mise en œuvre, de fonctionnement et d'entretien et expose les garanties. Il comprend à minima des informations mentionnées dans l'arrêté.

Ce guide est un outil commun aux différents acteurs intervenants sur l'installation.

A propos de l'utilisation de dispositifs agréés, se référer à l'article 16 de l'arrêté du 7 mars 2012.

FICHE SYNTHETIQUE

Maître d'ouvrage	DISTILLERIE DE LA TOUR
Adresse projet	Lieu-dit "Route de CONDOM" - Commune de GONDRIN
Longitude / Latitude	00°14'39" E / 43°53'44" N
Type de projet	construction d'une distillerie
Surface de la parcelle	13 400 m ² environ
Topographie	Les parcelles étudiées, cadastrées AI-11, 12, sont situées sur un coteau argilo-calcaire au sein de dépôts molassiques continentaux. Le terrain dévoile une déclivité marquée globalement orientée vers l'Est. La pente générale est estimée à 6 %.
Géologie	Burdigalien moyen molassique : m1b2. Le terrain se situe en fait au niveau d'une transition entre deux faciès du Burdigalien (Ere Tertiaire). Le premier, noté m1b1, correspondant au niveau du Calcaire de GONDRIN, se présente sous forme de calcaire marneux. Il est superposé par le calcaire de LECTOURE, m1b2, beaucoup plus résistant.
Hydrogéologie	Aucun puits n'a été repéré à proximité immédiate du site (à moins de 35 m). En référence au site internet http://www.georisques.gouv.fr/ , qui permet de visualiser la cartographie des zones inondables, il s'avère que la parcelle concernée est localisée hors zone d'aléa.
Hydraulique	A l'Est du site, un fossé s'écoule vers le Nord-Est, le long de la voirie de la Zone Artisanale, puis vers l'Est jusqu'au fossé de la Route Départementale n°931 (RD 931).
Pédologie	Sur le site, l'horizon pédologique qui prédomine est constitué d'argile.
Perméabilité	$K_1 < 5 \text{ mm/h à } 60 \text{ cm}$ – $K_2 < 5 \text{ mm/h à } 60 \text{ cm}$
Filière d'assainissement proposée	Dispositif agréé de 12 Eh par les ministères en charge de la santé et de l'écologie respectant les modalités décrites aux <i>articles 7 et 8 de l'arrêté du 07 mars 2012</i> . Le maître d'ouvrage devra s'assurer de la compétence et du savoir-faire de l'installateur dont les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions techniques du fabricant. L'installation devra être accessible, ceci afin de permettre d'effectuer toutes les opérations de contrôle et d'entretien. Il conviendra de respecter les consignes d'entretien définies par le fabricant, notamment les fréquences de vidange des différents équipements. Il est d'ailleurs vivement conseillé de souscrire à un contrat d'entretien assurant la pérennité du bon fonctionnement de l'assainissement.
Évacuation de l'effluent	fossé au Nord-Est.

ANNEXES

ANNEXE 1 : PLAN DES INVESTIGATIONS

ANNEXE 2 : PLAN DE MASSE – DISPOSITIF AGREE

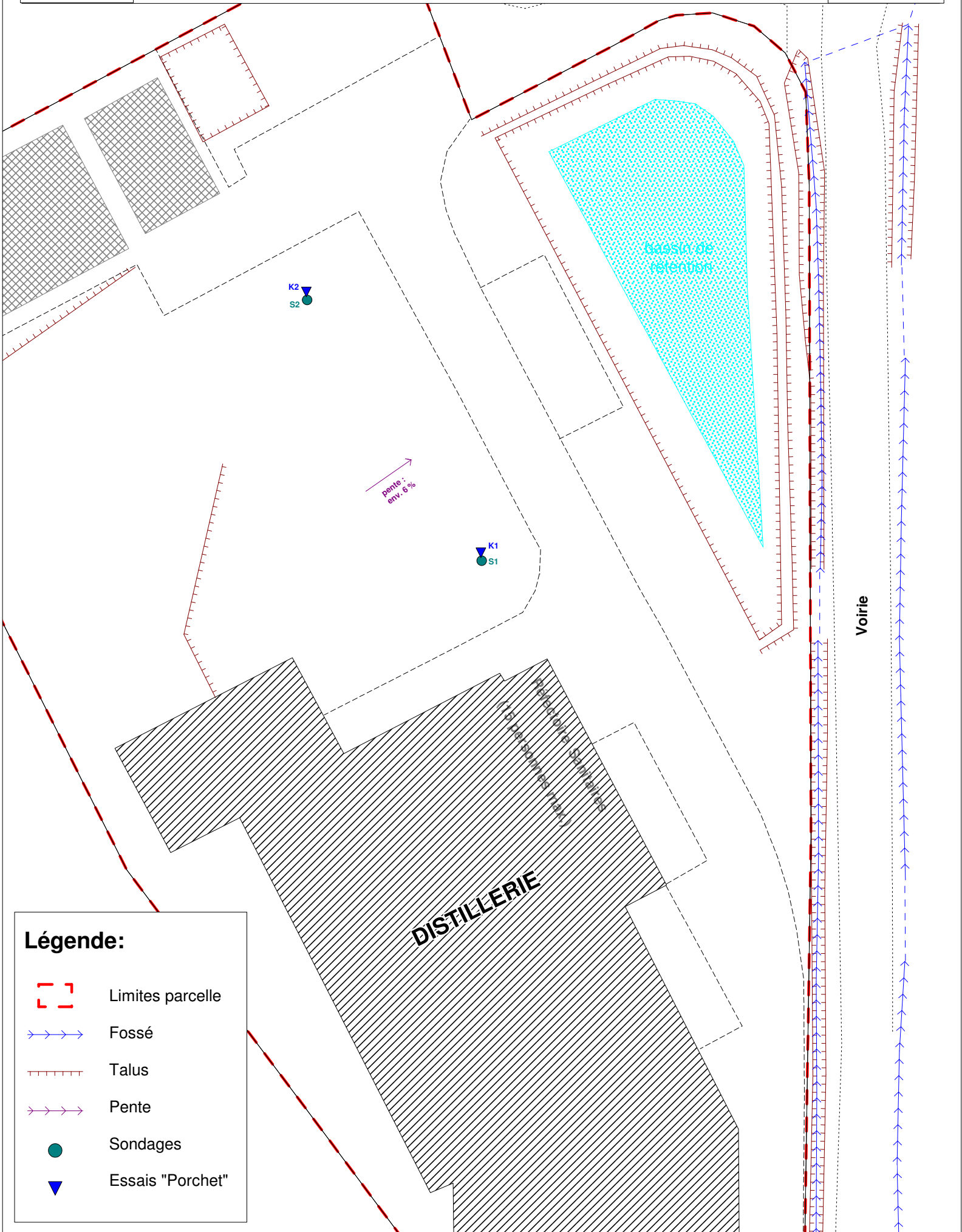
ANNEXE 1 : PLAN DES INVESTIGATIONS

Echelle:







1 / 500



LOCALISATION DES SONDAGES ET DES ESSAIS "PORCHET"



Légende:

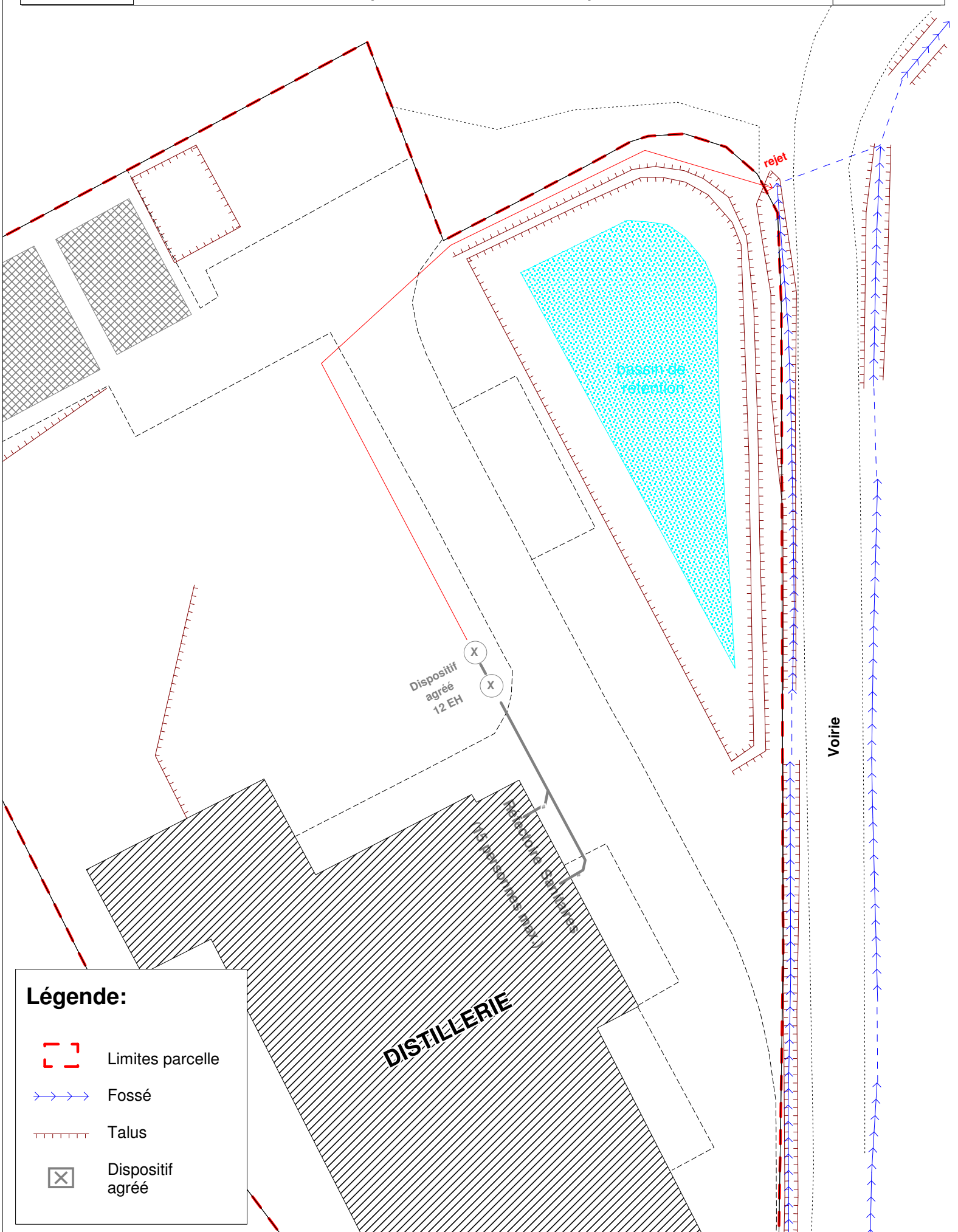
-  Limites parcelle
-  Fossé
-  Talus
-  Pente
-  Sondages
-  Essais "Porchet"

ANNEXE 2 : PLAN DE MASSE





Echelle:

IMPLANTATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT (DISPOSITIF AGREE)

1 / 500



Légende:

-  Limites parcelle
-  Fossé
-  Talus
-  Dispositif agréé

ANNEXE 7. ZONES PROTEGEES



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR7200741 - La Gélise

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR7200741	1.3 Appellation du site La Gélise
1.4 Date de compilation 30/11/1995	1.5 Date d'actualisation 29/01/2016	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Aquitaine	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2017
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 07/01/2021

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043092588>

Explication(s) :

Mise à jour suite à l'élaboration du Docob et aux reconsultations locales

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,02242°

Latitude : 43,92104°

2.2 Superficie totale

3785 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
73	Midi-Pyrénées
72	Aquitaine

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
32	Gers	40 %
47	Lot-et-Garonne	40 %
40	Landes	20 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
47009	ANDIRAN
40015	ARX
47021	BARBASTE
32031	BASCOUS
40030	BAUDIGNAN
47039	BOUSSES
32079	CASTELNAU D'AUZAN LABARRERE
32088	CASTILLON-DEBATS



32115	DEMU
32119	EAUZE
40093	ESCALANS
32125	ESPAS
40102	GABARRET
32219	LUPIAC
32227	MANCIET
32235	MARGOUEY-MEYMES
47167	MEZIN
47195	NERAC
32299	NOULENS
40218	PARLEBOSCQ
47211	POUDENAS
32338	RAMOUZENS
47221	REAUPE-LISSE
40242	RIMBEZ-ET-BAUDIETS
47258	SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC
47266	SAINTE-PE-SAINTE-SIMON
47302	SOS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		0,96 (0,03 %)		M	D			
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		0,04 (0 %)		M	B	C	B	C
4030 <i>Landes sèches européennes</i>		0,53 (0,01 %)		M	B	C	B	C
5130 <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		0,34 (0,01 %)		M	B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		10,9 (0,29 %)		M	A	C	B	B
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		9,48 (0,25 %)		M	B	C	C	C
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	32,68 (0,86 %)		M	B	C	B	B
9190 <i>Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur</i>		5,25 (0,14 %)		M	A	C	B	C
9230 <i>Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica</i>		47,41 (1,26 %)		M	B	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Évaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».



3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D		A B C	
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1355	Lutra lutra	p			i	C	P	C	B	C	B
M	1356	Mustela lutreola	p			i	V	DD	D			
F	5318	Cottus aturi	p			i	R	P	C	C	C	C
I	1044	Coenagrion mercuriale	p	0	6	i	R	P	C	C	C	C
I	1060	Lycaena dispar	p			i	R	P	D			
I	1065	Euphydryas aurinia	p	1	2	i	R	P	D			
I	1083	Lucanus cervus	p	50	50	i	C	P	C	B	C	B
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	P	P	C	B	C	C
F	1096	Lampetra planeri	p			i	C	P	C	B	C	C
R	1220	Emys orbicularis	p			i	C	P	C	B	C	B
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	p			i	R	P	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Salamandra salamandra									X	
A		Alytes obstetricans					X				X	
A		Hyla meridionalis					X				X	
A		Rana dalmatina					X				X	
A		Lissotriton helveticus									X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	6 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	9 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N15 : Autres terres arables	44 %
N19 : Forêts mixtes	38 %

Autres caractéristiques du site

Cours d'eau en vallée alluvionnaire et réseau hydrographique en système sableux (ouest) ou mollassique (est).

Vulnérabilité : L'amélioration de la qualité de l'eau, la bonne gestion des niveaux d'eaux et le maintien de pratiques agricoles non intensives sont des enjeux pour le site.

La présence d'espèces animales invasives est également une menace pour le site. Le site de la Gélise est en proie à la colonisation des espèces végétales exogènes suivantes : Erable negundo (*Acer negundo* L.), Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), Ailante ou Faux vernis du Japon (*Ailanthus altissima* (Mill.) Swingle), Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia* L.), Buddleia (*Buddleja davidii* Franch.), Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana* (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.) et Souchet robuste (*Cyperus eragrostis* Lam.).

Les inventaires terrain ont aussi révélé la présence d'espèces animales préjudiciables aux espèces d'intérêt communautaire par compétition (accès à la ressource et adaptabilité aux changements du milieu) ou par les dégâts qu'elles occasionnent sur le milieu (destruction des herbiers, des berges

) : Écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*), Écrevisse Américaine (*Orconectes limosus*), Ragondin (*Myocastor coypus*), Pseudorasbora (*Pseudorasbora parva*), Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*), Vison d'Amérique (*Neovison vison*).

4.2 Qualité et importance

La diversité des territoires traversés par la Gélise et ses affluents, combinés au fonctionnement particulier du lit majeur et à la gestion actuelle des milieux, offre de nombreux habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
H	A09	Irrigation		B
H	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
H	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		B
M	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I



M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
M	K01.01	Erosion		B

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A03	Fauche de prairies		I
H	A04	Pâturage		I
H	A05.01	Elevage		I
M	F02.03	Pêche de loisirs		I
M	F03.01	Chasse		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	100 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Albret Communauté

Adresse : La Forge - 1 rue du Moulin des Tours 47600 NERAC

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : FR7200741

Lien :

http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DOCUMENTS/SPREB/NATURE_PAYSAGE_BIODIVERSITE/NATURA_2000/DOCOB_DIAGNOSTIC/FR7200741.zip

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



Lande du Broc Blanc (Identifiant national : 730010708)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ1091)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Déjean Sylvain
(Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées), - 730010708, Lande du Broc
Blanc. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730010708.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Déjean Sylvain (Conservatoire d'Espaces Naturels de Midi-Pyrénées)

Centroïde calculé : 425702°-1880834°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 23/04/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 23/04/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gers
- Commune : Montréal (INSEE : 32290)
- Commune : Lagraulet-du-Gers (INSEE : 32180)
- Commune : Cazeneuve (INSEE : 32100)

1.2 Superficie

229,7 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 88
Maximale (mètre): 158

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF est caractérisée par un coteau d'influence très atlantique, grâce à sa localisation géographique : extrême ouest de la région. Les habitats présents sont un mélange de strates arbustives et arborées. Ces dernières sont majoritairement composées de résineux (Pin maritime). La particularité du secteur réside dans la présence de landes acides au sommet du coteau et de pelouses calcicoles en bas de versant. C'est aussi uniquement là que l'on trouvera les cours d'eau du secteur. Cette morphologie engendre des conditions stationnelles très thermophiles.

L'intérêt majeur du site se traduit par la présence de landes à éricacées thermo-atlantiques. Les espèces typiques et patrimoniales qui les composent sont entre autres : la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*), la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), l'Eufragie visqueuse (*Parentucellia viscosa*) et l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*). Les faciès observés sont parfois peu diversifiés, et ne permettent pas une meilleure précision des habitats en présence. On note cependant des endroits plus typiques relevant des landes mésophiles de l'*Arrhenathero thorei-Ericetum ciliaris* (habitat thermo-atlantique, très rare dans le reste de la région). Ces milieux sont en limite de répartition et peu répandus en Midi-Pyrénées, même s'ils s'avèrent communs dans la région Aquitaine voisine. Enfin, ils souffrent de la transformation des milieux de landes en vignes. Ces habitats sont assez fragiles et demandent beaucoup de temps à se réinstaller et à retrouver leur typicité et leur cortège de plantes.

Les pelouses sèches calcicoles sont donc également présentes en périphérie, en situation de bas de versant. Leur état de conservation souffre de l'absence de pâturage, mais certaines espèces végétales sont encore bien présentes. L'intérêt pour les papillons de jour reste à établir.

Il convient aussi de souligner le caractère hygrophile et acidiphile de certaines formations végétales observées sur ce site :

- des micro-zones de sphaignes qui se développent dans des excavations imperméables ;
- des pelouses humides très maigres sur sol acide avec un cortège d'orchidées typiques : Ophrys sillonné (*Ophrys sulcata*), Orchis brûlé (*Neotinea ustulata*, non déterminant) et Orchis vert (*Coeloglossum viride*).

On note la présence d'une des rares stations abondantes du Gers de Sérapias en cœur (*Serapias cordigera*), une orchidée protégée au niveau régional inféodée à des sols sableux acides, dont les populations restent très localisées.

L'autre enjeu majeur de cet habitat de lande est sa structure végétale qui accueille une population de Busard cendré. La nidification a lieu en plein milieu des bruyères, où les oiseaux trouvent calme et protection. Les menaces de conversion en cultures sont là encore à surveiller.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Terrain acquis (ou assimilé) par un Conservatoire d'espaces naturels
- Zone sous convention de gestion

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Coteau, cuesta

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Propriété d'une association, groupement ou société

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Ecologique
- Oiseaux
- Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Biogéographie (cartes phytoécologiques)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La zone est un coteau qui domine la plaine environnante, à une altitude maximum de 140 m. La délimitation repose sur la répartition des habitats intéressants en tant que tels et en tant qu'habitat d'espèces déterminantes. Aussi le périmètre intègre les landes, pelouses sèches et humides, micro-zones humides, et une station de flore patrimoniale à l'extrême est de la zone. Les milieux plus artificialisés mais imbriqués dans la mosaïque ont été englobés aussi. La zone est desservie par une route centrale qui sépare le secteur en deux.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues		- Oiseaux	
- Amphibiens			
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Phanérogames			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	54.4 <i>Bas-marais acides</i>			1	
	31.239 <i>Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains</i>			25	
	31.23 <i>Landes atlantiques à Erica et Ulex</i>			5	
	34.42 <i>Lisières mésophiles</i>			5	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	84 <i>Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs</i>			2	
	83.3112 <i>Plantations de Pins européens</i>			19	
	82 <i>Cultures</i>			30	
	31.861 <i>Landes subatlantiques à Fougères</i>			5	
	87.1 <i>Terrains en friche</i>			3	
	31.85 <i>Landes à Ajoncs</i>			5	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard cendré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : GOG (Logeais Maryvonne)		4	4	1993 - 2004
Phanérogames	92097	<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820	<i>Orchis vert, Orchis grenouille, Satyrion vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG		11	100	2000 - 2001
	96665	<i>Erica ciliaris</i> Loeffl. ex L., 1753	<i>Bruyère ciliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Prud'homme François), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain, Rech Pierre-Emmanuel)				1994 - 2006
	105232	<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	<i>Gesse sans vrille, Gesse de Nissole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)				2006 - 2006
	106435	<i>Lobelia urens</i> L., 1753	<i>Lobélie brûlante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme), CBNPMP (Prud'homme François), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain, Rech Pierre-Emmanuel)				1994 - 2006
	148435	<i>Lotus maritimus</i> var. <i>hirsutus</i> (Willk.) Kerguélen, 1994		Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)				2006 - 2006
	110480	<i>Ophrys sulcata</i> Devillers & Devillers-Tersch., 1994	<i>Ophrys sillonné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG		11	100	2000 - 2001
	112405	<i>Parentucellia viscosa</i> (L.) Caruel, 1885	<i>Bartsie visqueuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)				2006 - 2006
	116192	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922	<i>Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Avoine de Thore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)				2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122794	<i>Serapias cordigera</i> L., 1763	<i>Sérapias en coeur</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)		11	100	2001 - 2006
	128123	<i>Ulex minor</i> Roth, 1797	<i>Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : AREMIP et Club Ornithologique Gersois				1994 - 1994
	129195	<i>Vicia hybrida</i> L., 1753	<i>Vesce hybride</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)				2006 - 2006

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	95111	<i>Diplotaxis erucoides</i> (L.) DC., 1821	<i>Diplotaxe fausse-roquette, Roquette blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Lascrettes Bernard, Seconds Jérôme, Texier Claire)				2006 - 2006

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	AREMIP et Club Ornithologique Gersois	1995	Audit des milieux naturels gersois, 3 volumes, plan départemental d'environnement du Gers
Informateur	ABG		
	ABG (Lascurettes Bernard, Seconds Jérôme, Texier Claire)		
	ABG (personne morale)		
	ABG (Seconds Jérôme)		
	ABG (Seconds Jérôme)		
	ABG (Seconds Jérôme), CBNPMP (Prud'homme François), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain, Rech Pierre-Emmanuel)		
	ABG (Texier Claire)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Prud'homme François), CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain, Rech Pierre-Emmanuel)		
	CEN Midi-Pyrénées (Déjean Sylvain)		
	GOG (Logeais Maryvonne)		
	GOG (Logeais Maryvonne)		



Bois de chênes-lièges des environs de Montréal (Identifiant national : 730030386)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : Z2PZ2014)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Leblond Nicolas (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées), .- 730030386, Bois de chênes-lièges des environs de Montréal. - INPN, SPN-MNHN Paris, 10P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030386.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Leblond Nicolas (Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées)

Centroïde calculé : 429670°-1894708°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 23/04/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 23/04/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	10
9. SOURCES	10

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Lot-et-Garonne
- Département : Gers
- Commune : Montréal (INSEE : 32290)
- Commune : Mézin (INSEE : 47167)
- Commune : Sainte-Maure-de-Peyriac (INSEE : 47258)
- Commune : Labarrère (INSEE : 32168)
- Commune : Fourcès (INSEE : 32133)
- Commune : Poudenas (INSEE : 47211)

1.2 Superficie

2864,96 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 70
Maximale (mètre): 183

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La ZNIEFF de type 2 « bois de chênes-lièges des environs de Montréal » se situe principalement dans le Gers, à la limite nord-ouest de ce département, et déborde légèrement sur celui du Lot-et-Garonne.

Elle occupe un ensemble de molasses et de sables fauves qui, soumis à une influence atlantique très marquée, porte une flore acidiphile caractéristique.

L'élément remarquable est la présence du plus important ensemble régional de bois de chênes-lièges (ou subéraies) relativement éloignés de leur foyer principal qu'est le littoral aquitain. Bien que largement sélectionnés et mis en valeur par l'homme, ce qui leur donne parfois un caractère artificiel, ces peuplements constitués de la forme occidentale du Chêne-liège (autrefois nommée *Quercus suber* subsp. *occidentalis*) peuvent être regardés comme formant un isolat de cette espèce qui serait présente ici naturellement.

Ces chênes-lièges portent des cortèges de coléoptères saproxyliques exceptionnels, dont au moins 3 nouvelles espèces de faune découvertes ces dix dernières années.

Les landes atlantiques des alentours présentent le cortège typique d'éricacées (la Callune [*Calluna vulgaris*], la Bruyère ciliée [*Erica ciliaris*], la Bruyère cendrée [*Erica cinerea*], la Bruyère à balais [*Erica scoparia*], la Bruyère à quatre angles [*Erica tetralix*] et la Bruyère vagabonde [*Erica vagans*]), la Lobélie brûlante (*Lobelia urens*), la Petite scutellaire (*Scutellaria minor*) ou bien encore la rare *Gentiana pneumonanthe* (*Gentiana pneumonanthe*) dont il s'agit ici d'une des seules stations gersoises actuellement connues.

En contexte plus sec apparaissent le Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) et l'Agrostide de Curtis (*Agrostis curtisii*).

Enfin, une mare du site est totalement colonisée par une utriculaire du groupe *vulgaris* (certainement l'Utrriculaire négligée, *Utricularia australis*, dont la détermination devra être confirmée à floraison) dont il s'agit là de la seule station gersoise actuellement connue.

Cette ZNIEFF de type 2 présente donc un patrimoine naturel remarquable pour la région Midi-Pyrénées, menacé principalement par l'agriculture intensive déjà très développée dans le Gers, et potentiellement par une intensification de la viticulture.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Habitat dispersé

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Ecologique- Insectes- Phanérogames	<ul style="list-style-type: none">- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	<ul style="list-style-type: none">- Paysager- Scientifique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les contours résultent d'un compromis entre la prise en compte des répartitions du Chêne-liège (*Quercus suber*), des espèces déterminantes situées à proximité, et de l'agencement des habitats naturels dans un contexte local très marqué de cultures intensives (vignoble essentiellement), en particulier de l'exclusion dans la mesure du possible de cette matrice agricole. Les contours s'appuient secondairement sur des limites physiques, et en particulier ici sur des voies de communication.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pratiques agricoles et pastorales	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues	- Bryophytes	- Phanérogames	
- Amphibiens	- Lichens	- Ptéridophytes	
- Autre Faunes	- Coléoptères		
- Mammifères			
- Oiseaux			
- Poissons			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.239 <i>Landes aquitano-ligériennes à Ajoncs nains</i>			5	
	31.12 <i>Landes humides atlantiques méridionales</i>			5	
	45.24 <i>Forêts aquitaniennes de Chênes lièges</i>			10	
	22.414 <i>Colonies d'Utriculaires</i>		Informateur : CBNPMP (Robert Lili)	1	2006 - 2006

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.5 <i>Chênaies acidiphiles</i>			10	
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			2	
	83.21 <i>Vignobles</i>			25	
	82.1 <i>Champs d'un seul tenant intensément cultivés</i>			15	
	24.1 <i>Lits des rivières</i>			2	
	31.8 <i>Fourrés</i>			7	
	85.1 <i>Grands parcs</i>			3	
	41.65 <i>Forêts françaises de Quercus pyrenaica</i>			8	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Coléoptères	340053	<i>Allecula morio</i> (Fabricius, 1787)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	2	2002 - 2002
	224190	<i>Aulonium ruficorne</i> (Olivier, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		2	2	2002 - 2002
	416838	<i>Corticeus bicoloroides</i> (Roubal, 1933)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		2	2	2002 - 2002
	416817	<i>Dromeolus barnabita</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2002 - 2002
	11402	<i>Eucnemis capucina</i> Ahrens, 1812		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2002 - 2002
	234864	<i>Hylis simonae</i> (Olexa, 1970)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	2	2002 - 2002
	240451	<i>Ischnodes sanguinicollis</i> (Panzer, 1793)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2002 - 2002
	223963	<i>Orchesia micans</i> (Panzer, 1793)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2002 - 2002
	222076	<i>Oxylaemus cylindricus</i> (Creutzer, 1796)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2002 - 2002
	12200	<i>Prionus coriarius</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2002 - 2002
	12040	<i>Prionychus ater</i> (Fabricius, 1775)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2002 - 2002
	12044	<i>Pseudocistela ceramboides</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2002 - 2002

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	224192	<i>Pycnomerus terebrans</i> (Olivier, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		5	5	2002 - 2002
	240499	<i>Stenagostus rhombus</i> (Olivier, 1790)		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		2	2	2002 - 2002
	416823	<i>Triplax lacordairei</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : EIP (Brustel Hervé)		1	1	2002 - 2002
Phanérogames	80605	<i>Agrostis curtisii</i> Kerguelen, 1976	Agrostide à soie, Agrostis à soies	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2007 - 2007
	82346	<i>Anagallis tenella</i> (L.) L., 1771	Mouron délicat	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)		11	100	2007 - 2007
	85946	<i>Bidens cernua</i> L., 1753	Bident penché, Chanvre d'eau penché	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François)				2005 - 2005
	87420	<i>Calendula arvensis</i> L., 1763	Souci des champs, Gauchefer	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Lascurettes Bernard, Texier Claire), ADASEA 32 (Belvéze Aurélie)		1	10	2006 - 2006
	88794	<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François)				2005 - 2005
	96665	<i>Erica ciliaris</i> Loeff. ex L., 1753	Bruyère ciliée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)		1	10	2007 - 2007
	96695	<i>Erica tetralix</i> L., 1753	Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme), CBNPMP (Leblond Nicolas)				2005 - 2007
	96925	<i>Erodium moschatum</i> (L.) L'Hér., 1789	Bec de Cigogne musqué, Bec-de-grue musqué	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Lascurettes Bernard, Texier Claire)				2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99922	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	<i>Gentiane des marais, Gentiane pulmonaire des marais, Gentiane pneumonanthe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Magni Paul, Seconds Jérôme), CBNPMP (Leblond Nicolas)		1	10	2004 - 2007
	106435	<i>Lobelia urens</i> L., 1753	<i>Lobélie brûlante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme), CBNPMP (Leblond Nicolas)		11	100	2005 - 2007
	116192	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922	<i>Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Avoine de Thore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2007 - 2007
	116754	<i>Quercus pyrenaica</i> Willd., 1805	<i>Chêne tauzin, Chêne-brosse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas), EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		11	100	2002 - 2007
	116774	<i>Quercus suber</i> L., 1753	<i>Chêne liège, Surier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Lascurettes Bernard, Seconds Jérôme), CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François), EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		11	100	2002 - 2007
	122073	<i>Scutellaria minor</i> Huds., 1762	<i>Petite scutellaire, Scutellaire naine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)		11	100	2005 - 2005
	128062	<i>Typha angustifolia</i> L., 1753	<i>Massette à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François, Robert Lili)				2005 - 2006
	128123	<i>Ulex minor</i> Roth, 1797	<i>Ajonc nain, Petit ajonc, Petit Landin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2007 - 2007
	128307	<i>Utricularia australis</i> R.Br., 1810	<i>Utriculaire citrine, Utriculaire élevée, Grande utriculaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François)		101	1000	2005 - 2005

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	95111	<i>Diplotaxis eruroides</i> (L.) DC., 1821	<i>Diplotaxe fausse-roquette</i> , <i>Roquette blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Lascurettes Bernard, Texier Claire), ADASEA 32 (Belvèze Aurélie)		11	100	2006 - 2006

7.3 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	ABG (Lascurettes Bernard, Seconds Jérôme), CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François), EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		
	ABG (Lascurettes Bernard, Texier Claire)		
	ABG (Lascurettes Bernard, Texier Claire), ADASEA 32 (Belvèze Aurélie)		
	ABG (Magni Paul, Seconds Jérôme), CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	ABG (Seconds Jérôme)		
	ABG (Seconds Jérôme)		
	ABG (Seconds Jérôme), CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	ABG (Texier Claire)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas), EIP (Brustel Hervé, Valladares Lionel)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas, Prud'homme François, Robert Lili)		
	CBNPMP (Prud'homme François)		
	CBNPMP (Robert Lili)		
	CBNPMP (Robert Lili)		
	EIP (Brustel Hervé)		
	EIP (Brustel Hervé)		
EIP (Valladares Lionel)			



Forêt de Gondrin (Identifiant national : 730030401)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ1097)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Seconds Jérôme (Association botanique gersoise), - 730030401, Forêt de Gondrin. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030401.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées
Rédacteur(s) : Seconds Jérôme (Association botanique gersoise)
Centroïde calculé : 427895°-1876501°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 03/03/2009
Date actuelle d'avis CSRPN : 03/03/2009
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gers
- Commune : Lagraulet-du-Gers (INSEE : 32180)
- Commune : Courrensan (INSEE : 32110)
- Commune : Gondrin (INSEE : 32149)

1.2 Superficie

315,19 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 98
Maximale (mètre): 172

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

La forêt de Gondrin se situe dans la partie nord-ouest du département du Gers. L'influence atlantique est ainsi très marquée dans cette petite région où se côtoient vignes, bois et prairies.

Les sables fauves de l'Armagnac, formation géologique particulière et caractéristique de ce secteur, couplés à une influence atlantique très marquée, permettent l'expression d'une flore acidiphile caractéristique et plus particulièrement en situation humide.

Cet ensemble boisé se caractérise par une diversité de faciès de milieux acidiphiles allant de la lande thermo-atlantique humide à la chênaie acidiphile sèche (où l'on note la présence de la Scille printanière [*Scilla verna*]), en passant par des chênaies où le Hêtre apparaît également en situation plus fraîche.

Les landes atlantiques, très souvent plantées en résineux, accueillent au niveau de leurs faciès les plus humides un cortège floristique intéressant avec la Bruyère ciliée (*Erica ciliaris*) et la Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*). Les faciès plus secs sont caractérisés par l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*) et la Phalangère à feuilles planes (*Simethis mattiazzii*).

Des formations plus ponctuelles mais de très grande valeur patrimoniale sont également présentes. On citera à ce titre les ornières humides des chemins où se développe ponctuellement la Cicendie filiforme (*Cicendia filiformis*), protégée en région Midi-Pyrénées.

La forêt de Gondrin accueille ainsi un panel de milieux et d'espèces d'influence thermo-atlantique rares au niveau départemental et même régional, ce qui lui confère une forte valeur patrimoniale.

Cette richesse et cette diversité sont dépendantes d'une gestion forestière adaptée qui passe notamment par le maintien des conditions hydrologiques (non-drainage), la préservation des feuillus et une artificialisation réduite et maîtrisée des chemins.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Colline

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)
- Propriété d'une association, groupement ou société

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Ecologique
- Phanérogames

Fonctionnels

- Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La délimitation du site est essentiellement basée sur les espaces boisés, mais également sur la mosaïque d'espaces ouverts se développant en lisières, notamment les landes atlantiques.

Les milieux plus artificiels (vignes, prairies) imbriqués dans la mosaïque ont été englobés.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues			- Phanérogames
- Amphibiens			- Ptéridophytes
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Oiseaux			
- Poissons			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	53.1 <i>Roselières</i>				
	41.55 <i>Chênaies aquitano-ligériennes sur sols lessivés ou acides</i>			33	
	41.52 <i>Chênaies acidiphiles atlantiques à Hêtres</i>			5	
	31.23 <i>Landes atlantiques à Erica et Ulex</i>			5	
	31.13 <i>Landes humides à Molinia caerulea</i>			2	
	31.12 <i>Landes humides atlantiques méridionales</i>			5	
	35.21 <i>Prairies siliceuses à annuelles naines</i>			2	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	83.21 <i>Vignobles</i>			10	
	82 <i>Cultures</i>			3	
	35.1 <i>Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés</i>			2	
	22 <i>Eaux douces stagnantes</i>			1	
	22.32 <i>Gazons amphibies annuels septentrionaux</i>				
	38 <i>Prairies mésophiles</i>			10	
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			22	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	88804	<i>Carex punctata</i> Gaudin, 1811	<i>Laïche ponctuée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CBNPMP (Leblond Nicolas)				2007 - 2007
	89264	<i>Carum verticillatum</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	<i>Carum verticillé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)				2006 - 2006
	91132	<i>Cicendia filiformis</i> (L.) Delarbre, 1800	<i>Cicendie filiforme</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)		11	100	2006 - 2006
	96665	<i>Erica ciliaris</i> Loefl. ex L., 1753	<i>Bruyère ciliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Lemouzy Claire, Seconds Jérôme)				2006 - 2006
	96695	<i>Erica tetralix</i> L., 1753	<i>Bruyère à quatre angles, Bruyère quaternée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)				2006 - 2006
	105232	<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	<i>Gesse sans vrille, Gesse de Nissole</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)				2006 - 2006
	116192	<i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> (Thore) Rouy, 1922	<i>Fausse-arrhénathère à longues feuilles, Avoine de Thore</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme), CNBPMP (Leblond Nicolas)				2006 - 2007
	121549	<i>Schoenoplectus lacustris</i> (L.) Palla, 1888	<i>Jonc des chaisiers, Jonc-des-tonneliers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Lemouzy Claire)				2006 - 2006
	123708	<i>Simethis mattiazzii</i> (Vand.) G.López & Jarvis, 1984	<i>Simethis à feuilles aplaties, Siméthis de Mattiazzi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Lemouzy Claire, Seconds Jérôme)				2006 - 2006

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Ptéridophytes	111815	<i>Osmunda regalis</i> L., 1753	<i>Osmonde royale</i> , <i>Fougère fleurie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme)				2006 - 2006

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	95111	<i>Diplotaxis erucoides</i> (L.) DC., 1821	<i>Diplotaxe fausse-roquette</i> , <i>Roquette blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Lemouzy Claire)				2005 - 2005
	97947	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	<i>Hêtre</i> , <i>Fouteau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ABG (Seconds Jérôme), CBNPMP (Leblond Nicolas)				2006 - 2007

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Ptéridophytes	111815	<i>Osmunda regalis L., 1753</i>	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (<i>lien</i>)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	ABG (Lemouzy Claire)		
	ABG (Lemouzy Claire)		
	ABG (Lemouzy Claire, Seconds Jérôme)		
	ABG (Seconds Jérôme)		
	ABG (Seconds Jérôme)		
	ABG (Seconds Jérôme), CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		
	CBNPMP (Leblond Nicolas)		



Mare de Bazeilles (Identifiant national : 730030442)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ1154)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Bacqué Daniel (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Gers), - 730030442, Mare de Bazeilles.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030442.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Bacqué Daniel (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Gers)

Centroïde calculé : 430163°-1881846°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 23/04/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 23/04/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	5
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	6
9. SOURCES	6

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gers
- Commune : Lagraulet-du-Gers (INSEE : 32180)

1.2 Superficie

3,41 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 155

Maximale (mètre): 164

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Dans la petite région de la Ténarèze, au nord-ouest du département du Gers, cette ZNIEFF est située sur un plateau où les sols, à dominante calcaire, sont intensément exploités par l'homme. Sous l'influence d'un climat atlantique modéré, l'entité paysagère y est largement façonnée par la culture céréalière et la viticulture, les parcelles de vignes, les champs de céréales, les prairies, les haies et les bosquets s'imbriquant entre eux pour former une mosaïque de milieux complexe.

La mare de Bazeilles est une zone humide localisée dans une ancienne carrière d'extraction de calcaire. Isolée dans une zone très cultivée, cette ZNIEFF présente, malgré sa taille réduite, un intérêt batrachologique important. Composée d'une mare de profondeur moyenne à la végétation aquatique immergée bien développée ainsi que d'une mare temporaire, elle offre de multiples possibilités de reproduction à plusieurs espèces d'amphibiens (Crapaud calamite, Crapaud accoucheur, Rainette méridionale, Pélodyte ponctué) formant un cortège déterminant. Ces espèces qui doivent obligatoirement passer par un stade larvaire aquatique trouvent là un milieu parfaitement adapté à leurs différentes exigences biologiques.

Dans un contexte très agricole où le nombre et la qualité des petites zones humides ont beaucoup régressé au fil du temps, la préservation de ce type de milieu est essentielle afin d'assurer la pérennité des populations d'amphibiens.

Il serait important de déterminer si l'intérêt du site est lié à sa connexion avec la carrière de Montréal.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Mare, mardelle
- Affleurement rocheux

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Amphibiens

Fonctionnels

- Zone particulière liée à la reproduction

Complémentaires

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La zone est centrée autour de la mare, et englobe les milieux relativement naturels entourant la mare, à savoir essentiellement friches, landes et bosquet qui contrastent avec le contexte très agricole et constituent l'habitat des amphibiens présents. Ces contours correspondent à une ancienne zone d'extraction.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 		<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Reptiles 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.1 <i>Eaux douces</i>			14	
	87.1 <i>Terrains en friche</i>			28	
	84.2 <i>Bordures de haies</i>			16	
	31 <i>Landes et fruticées</i>			39	

6.2 Habitats autres

Non renseigné

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	<i>Alyte accoucheur</i> , <i>Crapaud accoucheur</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS Sud-Ouest		1	1	2005 - 2005
	459628	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	<i>Crapaud calamite</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS Sud-Ouest		1	1	2005 - 2005
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	<i>Pélodyte ponctué</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS Sud-Ouest		1	1	2005 - 2005

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	197	<i>Alytes obstetricans</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
459628	<i>Epidalea calamita</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)	
			Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	ONCFS Sud-Ouest		
	ONCFS Sud-Ouest (personne morale)		



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

Date d'édition : 06/07/2018
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030461>



Mares temporaires de l'ancienne carrière de Cachiquet (Identifiant national : 730030461)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : Z2PZ1100)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Bacqué Daniel (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Gers), - 730030461, Mares temporaires de l'ancienne carrière de Cachiquet. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/730030461.pdf>

Région en charge de la zone : Midi-Pyrénées

Rédacteur(s) : Bacqué Daniel (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Gers)

Centroïde calculé : 429941°-1883256°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 23/04/2009

Date actuelle d'avis CSRPN : 23/04/2009

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 17/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Gers
- Commune : Montréal (INSEE : 32290)

1.2 Superficie

14,65 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 128

Maximale (mètre): 158

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF se situe dans la région de la Ténarèze, au nord-ouest du département du Gers, dans un secteur agricole aux sols à dominante calcaire. Sous influence d'un climat de type atlantique, l'entité paysagère est largement modelée par l'agriculture céréalière et surtout par la viticulture.

Le site, d'une superficie relativement restreinte, est constitué d'une ancienne carrière d'extraction de calcaire dans laquelle se trouvent une zone humide entourée d'une ceinture végétale ainsi que des formations forestières et préforestières. L'arrêt de l'exploitation de cette carrière a permis à un grand nombre d'espèces animales et végétales de recoloniser ce milieu dégradé. Aujourd'hui, c'est une zone remarquable recelant une grande biodiversité.

Dans la zone humide permanente vit une petite population de Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), espèce emblématique des étangs de l'Armagnac.

Plusieurs mares et fossés temporaires disséminés dans la carrière forment un petit réseau de zones humides utilisé comme site de reproduction par un cortège d'amphibiens dans lequel on trouve le Triton marbré (*Triturus marmoratus*), espèce localisée et menacée en Midi-Pyrénées.

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), quant à lui, utilise les cavités creusées par l'homme comme gîtes diurnes.

Enfin, sur les zones ouvertes composées de landes et de pelouses sèches, une dizaine d'espèces d'orchidées se développent, dont l'Ophrys du Gers (*Ophrys aegirtica*) est la plus remarquable.

Il serait intéressant de déterminer si l'intérêt du site est lié à sa connexion avec la mare de Bazeilles.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

Non renseigné

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante
- Agriculture
- Chasse

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Mare, mardelle
- Affleurement rocheux

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Amphibiens - Reptiles - Phanérogames	- Zone particulière liée à la reproduction	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF, centrée sur les contours de l'ancienne carrière, englobe les zones humides (temporaires pour certaines) et l'ensemble des habitats qui y sont adjacents (prairies, landes, fourrés et boisements), qui présentent un intérêt en tant qu'habitats d'espèces de reptiles et d'amphibiens présentes, notamment en tant que zones de ponte privilégiées pour la Cistude, et en tant que corridors biologiques, sites d'alimentation et d'hivernage pour les amphibiens. Les pelouses sèches calcicoles englobées présentent quant à elles un intérêt floristique. La zone contraste avec son contexte, principalement dédié à l'agriculture céréalière et à la viticulture.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pollutions et nuisances	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Processus naturels abiotiques	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Processus naturels biologiques	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 			<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Mammifères - Oiseaux - Reptiles

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38 <i>Prairies mésophiles</i>			5	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			14	
	34 <i>Pelouses calcicoles sèches et steppes</i>			18	
	22.1 <i>Eaux douces</i>			5	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	31.8 <i>Fourrés</i>			8	
	41 <i>Forêts caducifoliées</i>			31	
	84 <i>Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs</i>			6	
	31 <i>Landes et fruticées</i>			12	

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<i>Triton marbré</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS Sud-Ouest		1	1	2004 - 2004
Phanérogames	110325	<i>Ophrys aegirtica</i> P.Delforge, 1996	<i>Ophrys du Gers</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONCFS Sud-Ouest (Defos du Rau Pierre, Paris Anne)				2005 - 2005
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Cistude d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : ONCFS Sud-Ouest		3	3	2004 - 2004

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Reptiles	77381	<i>Emys orbicularis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	ONCFS Sud-Ouest		
	ONCFS Sud-Ouest (Defos du Rau Pierre)		
	ONCFS Sud-Ouest (Defos du Rau Pierre, Paris Anne)		
	ONCFS Sud-Ouest (Paris Anne)		
	ONCFS Sud-Ouest (personne morale)		

ANNEXE 8. PLAN DES POTENTIELS DE DANGERS

HABITATION

HABITATION

HABITATION

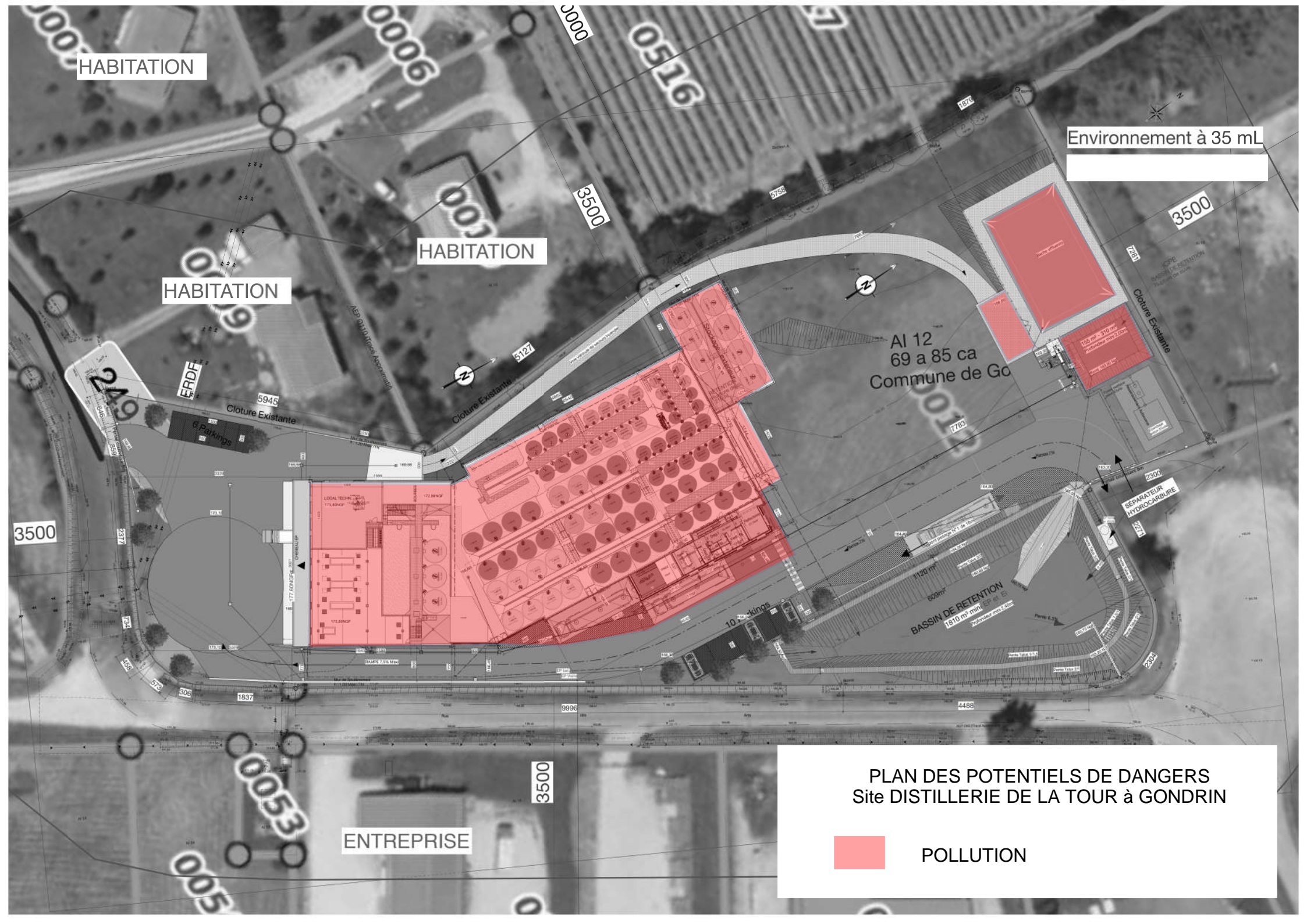
Environnement à 35 m

AI 12
69 a 85 ca
Commune de Gondrin

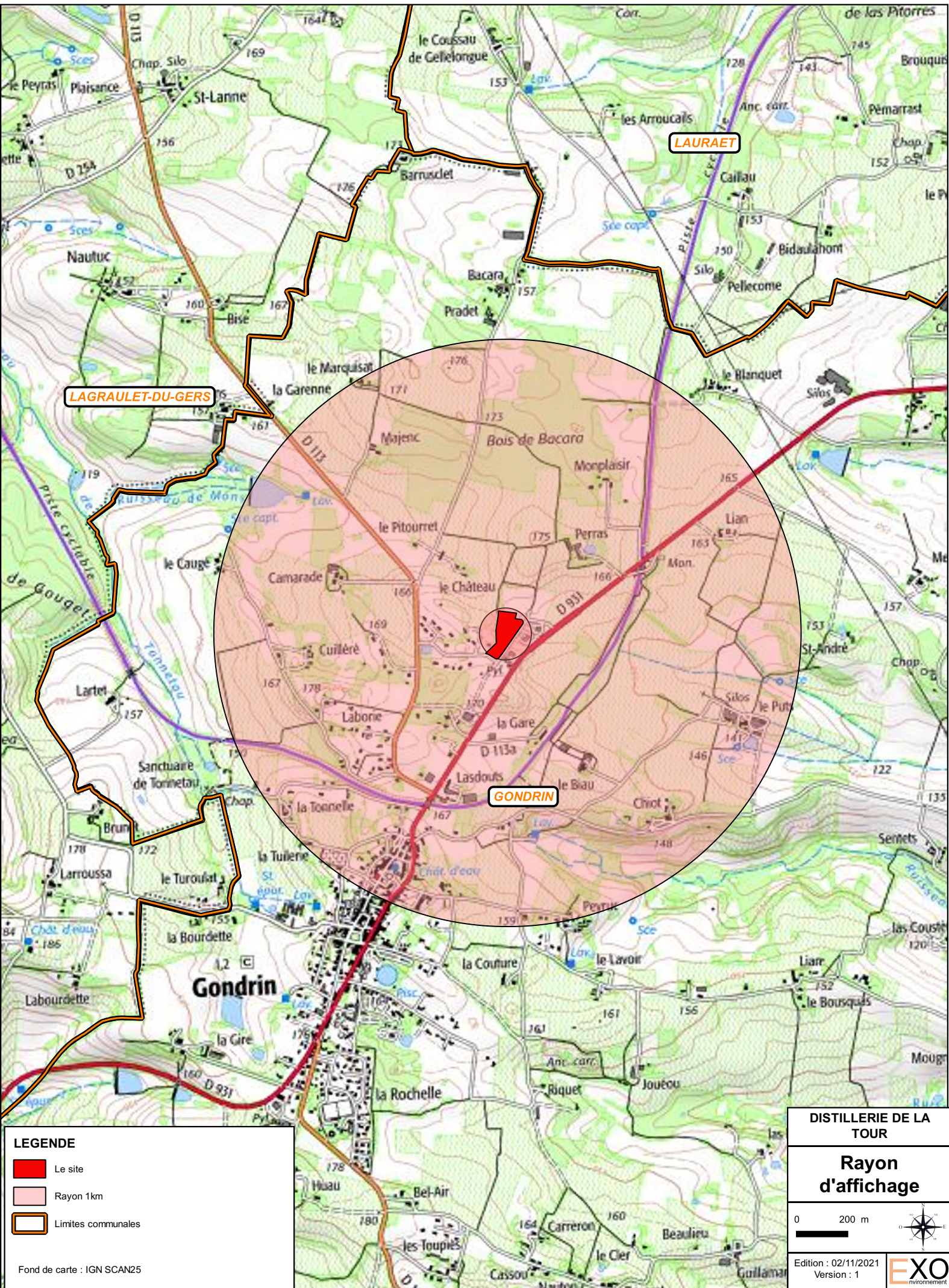
ENTREPRISE

PLAN DES POTENTIELS DE DANGERS
Site DISTILLERIE DE LA TOUR à GONDRIIN

 POLLUTION



ANNEXE 9. RAYON D’AFFICHAGE AU 1/25000



LEGENDE

- Le site
- Rayon 1km
- Limites communales

DISTILLERIE DE LA TOUR

Rayon d'affichage

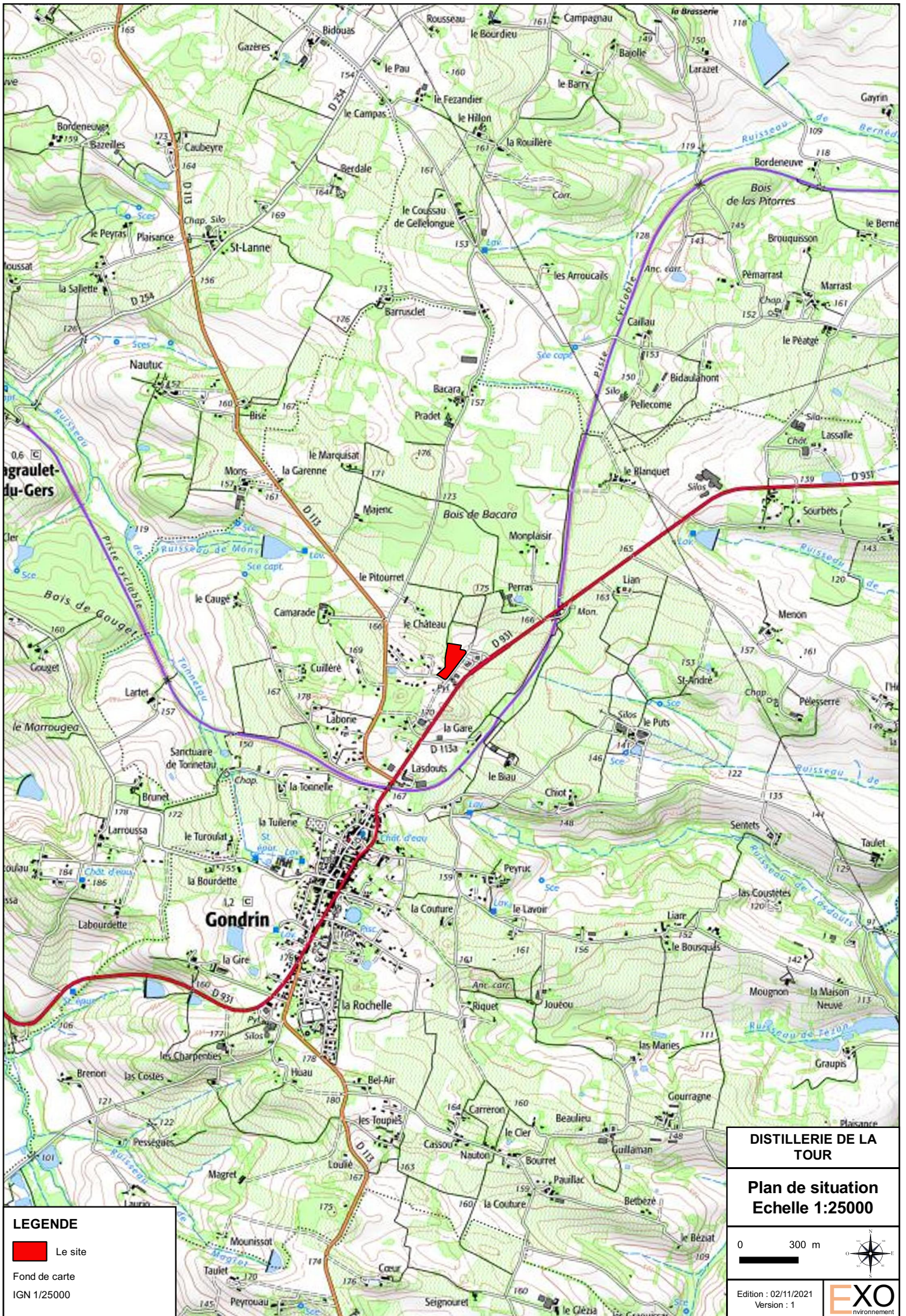
0 200 m

Edition : 02/11/2021
Version : 1

EXO
environnement

Fond de carte : IGN SCAN25

ANNEXE 10. PLAN DE SITUATION AU 1/25000



LEGENDE

Le site

Fond de carte
IGN 1/25000

**DISTILLERIE DE LA
TOUR**

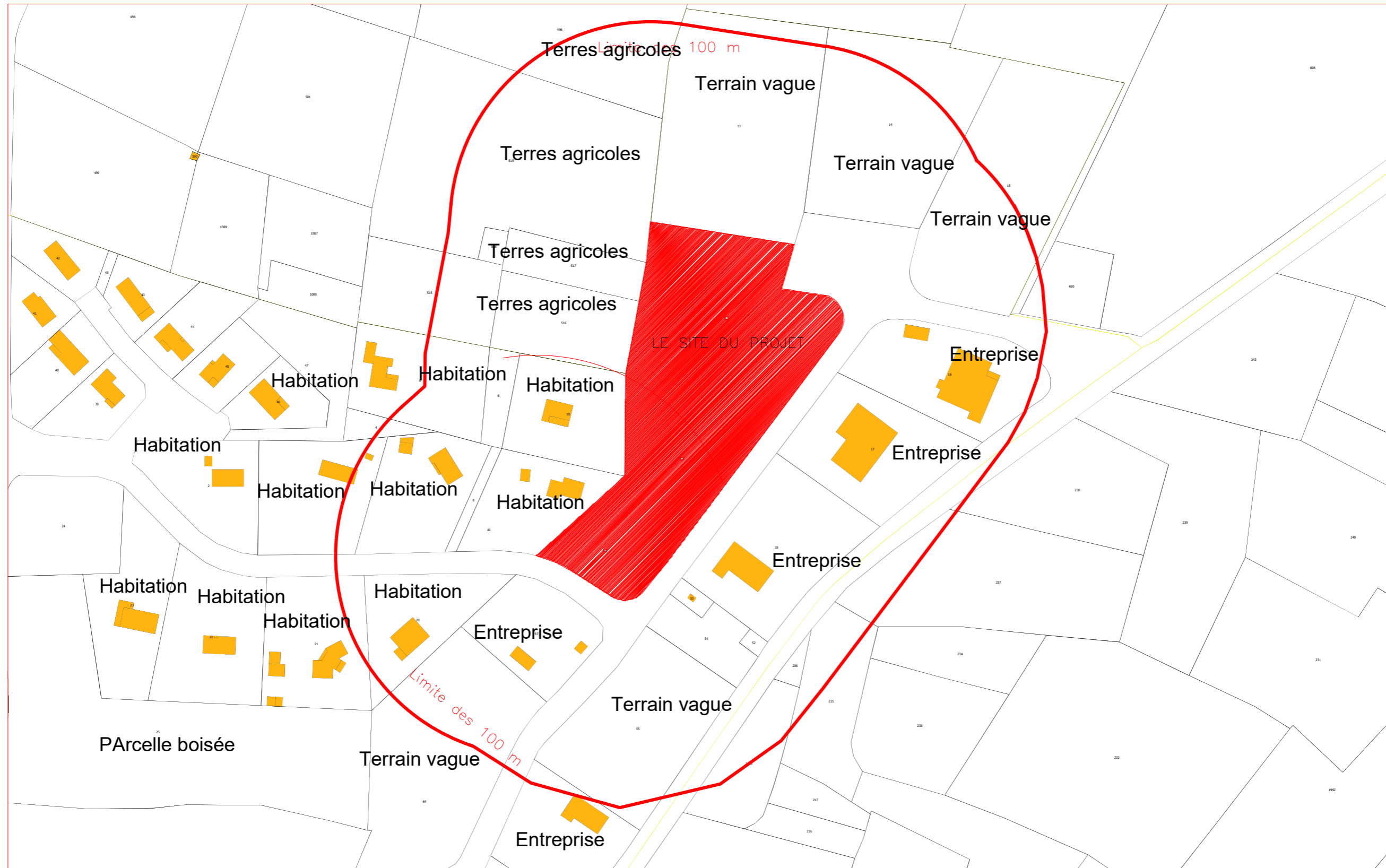
**Plan de situation
Echelle 1:25000**

0 300 m

Edition : 02/11/2021
Version : 1

ANNEXE 11. PLAN D'ENSEMBLE AU 1/2000

DISTILLERIE DE LA TOUR
SITE DE GONDRIN
ECHELLE 1 / 2090



ANNEXE 12. PLAN DES ABORDS